

RÉSUMÉS THÉMATIQUES

Groupe thématique I – Croissance économique durable

Commerce et diversification des échanges

Agriculture et sécurité alimentaire

Infrastructures

Le secteur privé

Durabilité environnementale

Changement climatique

Groupe thématique II – Investir dans l'humain

Éducation

Santé

Égalité des sexes

et autonomisation des femmes

Groupe thématique III – Bonne gouvernance

Gouvernance politique

Gouvernance économique

Paix et sécurité

Gouvernance et institutions mondiales

Groupe thématique IV – Financement du développement

Ressources publiques intérieures

pour le développement

Investissement direct étranger

et autres apports financiers privés

Aide au développement

Dettes extérieures

Financement de la lutte

contre le changement climatique

Fiche thématique 1

COMMERCE ET DIVERSIFICATION DES ÉCHANGES

Les principaux engagements

Afrique : Conscients de longue date de l'importance des échanges, les gouvernements des pays d'Afrique ont pris trois engagements interdépendants de vaste portée : a) remédier aux rigidités de l'offre et améliorer la compétitivité; b) prendre des mesures concrètes pour réduire les obstacles au commerce et faciliter les échanges; et c) renforcer l'intégration régionale. Les derniers engagements souscrits mettent l'accent sur l'intégration régionale, la modernisation des systèmes commerciaux nationaux et régionaux et la suppression des obstacles aux échanges transfrontaliers.

Partenaires au développement : De leur côté, les engagements souscrits par les partenaires au développement portent sur quatre grands thèmes. Ils ont régulièrement réaffirmé les promesses déjà anciennes de a) parvenir dès que possible à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha pour le développement; et b) développer l'Aide pour le commerce. Pour faire face à la crise, d'autres engagements ont été pris, en particulier lors des différents sommets du G20 pour c) préserver l'ouverture des marchés et s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles commerciaux, d'imposer de nouvelles restrictions aux exportations ou de mettre en œuvre des mesures contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (engagement qui a récemment été étendu jusqu'en 2013); et d) maintenir les courants d'échange, y compris par le biais d'un soutien à hauteur de 50 millions de dollars EU dans le cadre d'un programme de liquidités pour le commerce destiné aux pays en développement, sur la période 2009-2012, et mis en œuvre par l'intermédiaire d'organismes de crédit à l'exportation et de banques multilatérales de développement.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les gouvernements africains et les Communautés économiques régionales (CER) prennent des mesures pour venir à bout des problèmes liés à l'offre et à la compétitivité, ce dont témoigne le niveau des investissements réalisés dans les infrastructures et le renforcement des capacités de production (voir aussi fiche thématique 3). Le niveau moyen des droits de douane a été abaissé sous l'effet de l'adoption de mesures unilatérales et de l'application de protocoles d'intégration régionale. L'instauration de zones régionales de libre-échange et d'unions douanières progresse. Même si les progrès sont inégaux et si certaines CER sont à la traîne, un ambitieux projet d'édification d'une zone de libre-échange entre le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de

l'Afrique australe (CDA) a le potentiel d'étendre l'intégration à la moitié des pays d'Afrique. Des projets d'infrastructure conjoints tels que le Corridor Nord-Sud, qui prévoit des améliorations de l'administration des frontières, ont été lancés dans le cadre de cette initiative.

Partenaires au développement : Les négociations du Cycle de Doha n'avancent guère. Les ambitions politiques affichées n'ont pas donné lieu à des progrès tangibles dans les négociations. Aides nationales et subventions à l'exportation (y compris dans le secteur du coton) subsistent dans les grandes économies de l'OCDE. Les règles d'origine restent fragmentaires et complexes et freinent l'utilisation optimale des dispositifs d'accès préférentiel aux marchés.

En revanche, quelques progrès sont à noter quant à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans application de quotas pour les pays les moins avancés (PMA), quelques économies émergentes ayant introduit des dispositifs préférentiels s'appuyant sur l'accord conclu à la Conférence ministérielle de l'OMC en 2005.

L'Aide pour le commerce se développe. Les engagements vis-à-vis de l'Afrique ont dépassé 12,5 milliards de dollars EU en 2008, soit une augmentation de plus de 25 % en prix constants par rapport aux chiffres de 2007. Cette année-là, les versements effectifs ont atteint en moyenne 90 % des engagements. Les secteurs plus particulièrement ciblés ont été les infrastructures et les capacités de production, avec notamment le soutien apporté au projet de Corridor Nord-Sud susmentionné (voir aussi fiche thématique 3). Cela étant, les progrès au niveau des pays ont été inégaux, et la part de l'Aide pour le commerce portant sur les coûts d'ajustement, essentielle aux pays enregistrant une baisse de recettes imputable à la réforme des droits de douane, à l'érosion des préférences et à la détérioration des termes de l'échange, reste très modeste.

Le bilan ressortant des engagements souscrits en réponse à la crise financière est toutefois positif. Le dernier rapport de suivi publié sous les auspices conjoints de l'OMC, de l'OCDE et de la CNUCED indique que les gouvernements des pays du G20 ont pour l'essentiel réussi à résister aux pressions en faveur de l'instauration de restrictions aux échanges, même si quelques exemples de mesures restrictives sont à signaler. Une aide substantielle sous forme de liquidités pour le commerce a été apportée, et il n'y a guère de signes d'un déficit de financement des échanges en Afrique.

Les résultats

Dans les années qui ont précédé la crise, les échanges mondiaux avaient enregistré une croissance rapide dont l'Afrique avait bénéficié. De 2,8 % en 2007, la part de l'Afrique dans le commerce mondial de marchand-

Les résultats commerciaux de l'Afrique se redressent depuis les années 1990. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour améliorer l'offre et réduire les obstacles aux échanges, et concrétiser les engagements souscrits à Doha.



ses était passée à 3,2 % en 2008, ce qui représente un redressement par rapport au creux de la fin des années 1990, mais un niveau encore seulement équivalant à la moitié environ des niveaux record atteints en 1980. En valeur, le commerce africain de marchandises au total a passé le cap des mille milliards en 2008. La part de l'Afrique dans le commerce des services est plus faible, de l'ordre de 2,5 %, pour une valeur totale de 176 milliards en 2007 portant pour l'essentiel sur des importations.

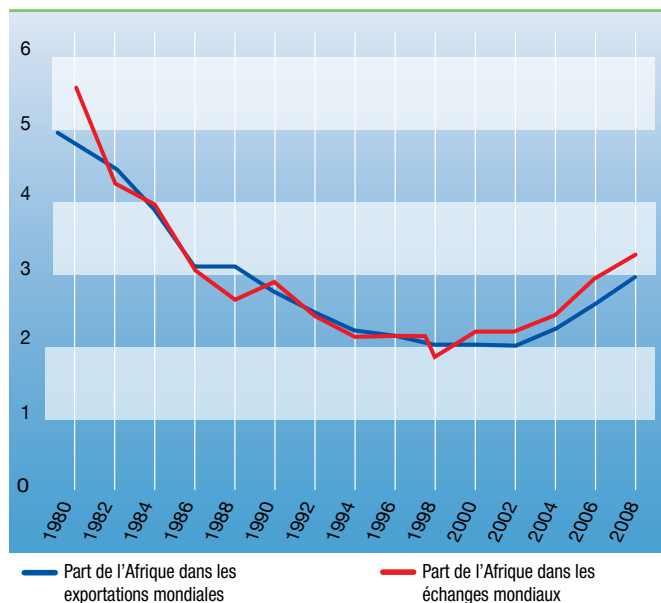
Au moment de la forte contraction des échanges mondiaux en 2009, la part de l'Afrique est restée stable, à 3,1 %. Une situation qui ne doit pas occulter de nets replis en volume, et surtout, en valeur. Le volume des exportations africaines de marchandises a fléchi de 2,4 % et celui des importations de 7,9 % en 2009, ce qui n'a pas manqué de peser lourdement sur la mobilisation des recettes intérieures dans les pays exportateurs de pétrole (voir aussi fiche thématique 14).

L'impact procyclique prononcé de la crise sur les termes de l'échange de l'Afrique est lié au manque de diversification de ses exportations, que

ce soit dans leur composition ou dans leur destination : le pétrole, les ressources minérales et les produits agricoles représentent 80 % des exportations africaines. Les exportateurs de pétrole ont vu leurs termes de l'échange fléchir brutalement tandis que les pays non exportateurs de pétrole ont enregistré une nette amélioration. L'UE et les États-Unis continuent d'absorber les deux tiers des exportations africaines. Les échanges avec les économies émergentes ont toutefois sensiblement progressé, sous l'effet de la demande croissante de produits de base.

Les échanges de marchandises intra-africains restent faibles, ne représentant en moyenne que 10 % environ du total des exportations africaines même si la proportion passe à 20 % pour les produits manufacturés et les produits agricoles, ce qui met en évidence une complémentarité à l'intérieur de la région et des possibilités de création de chaînes de valeur. Parmi les régions, le COMESA a enregistré une forte croissance des échanges intra-régionaux depuis l'instauration de sa zone de libre-échange. Leur valeur totale en 2008 a augmenté de près de 50 % par rapport à 2007. Mais de multiples facteurs, dont la médiocrité des infrastructures et la pesanteur des procédures et règlements douaniers, associés à la faiblesse des marchés de capitaux et des marchés financiers, continuent de freiner les échanges régionaux.

Part de l'Afrique dans les exportations mondiales (%)



Source : Statistiques du commerce de l'OMC (2010).

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Continuer de renforcer la compétitivité en s'attaquant aux rigidités de l'offre, en modernisant les infrastructures et en améliorant les capacités de production (voir aussi fiche thématique 3) ;
- Continuer d'éliminer les restrictions aux échanges, notamment en réduisant les obstacles commerciaux et en prenant de nouvelles mesures de facilitation des échanges ;
- Accélérer l'intégration économique régionale, notamment en renforçant la cohérence entre les différentes zones de libre-échange et unions douanières.

Partenaires au développement :

- Préserver l'ouverture des marchés, en prenant les mesures qui s'imposent pour démanteler les mesures restrictives ;
- Convenir d'urgence, avec les autres parties prenantes, des moyens d'aboutir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations de Doha ;
- Continuer d'honorer les engagements souscrits dans le cadre de l'Aide pour le commerce en mettant de plus en plus l'accent sur des projets régionaux.

Fiche thématique 2

AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont souscrit plusieurs engagements, à la fois quantitatifs et qualitatifs, pour développer le secteur agricole. Ils se sont engagés à porter à 10 % la part de leur budget national consacrée à l'agriculture et ont préconisé, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), des taux de croissance agricole de 6 %. Ils se sont également engagés à intensifier les échanges agricoles en Afrique, et à travailler au niveau régional et continental, afin notamment d'harmoniser les politiques en matière d'engrais et de réduire le coût des achats publics. En 2009, l'UA a pris acte du PDDAA de l'UA/NEPAD en tant que cadre général du développement et de l'investissement agricoles, et l'actuelle présidence de l'UA a inscrit la sécurité alimentaire et l'agriculture en tête de ses priorités.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont récemment cherché à donner la priorité à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire par une série d'engagements à la fois pour accroître les volumes et améliorer la qualité de l'aide au secteur agricole. Dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI), ils se sont engagés en 2009 à mobiliser 20 milliards de dollars EU sur trois ans pour financer le développement agricole. Ils se sont en outre engagés à élaborer une approche complète et coordonnée mettant l'accent sur le rôle des petits exploitants et des femmes. Au Sommet mondial de 2009 sur la sécurité alimentaire, la communauté mondiale s'est également engagée à accroître sensiblement l'aide et à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'insécurité alimentaire. En 2009, au Sommet du G20 de Pittsburgh, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé la Banque mondiale à mettre en place un fonds fiduciaire multi-bailleurs à l'appui des engagements agricoles, et à parvenir en 2010 à une conclusion ambitieuse du Cycle de Doha, eu égard notamment à l'agriculture. L'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire en Afrique fait partie des principaux domaines d'action cités dans les engagements liés le changement climatique (voir aussi fiches thématiques 6 et 18).

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

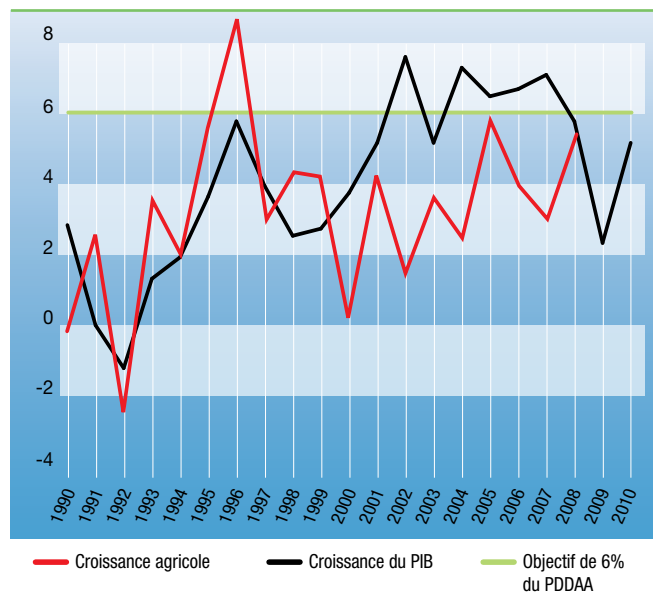
Afrique : Dans le rapport précédent, les données de 2005 indiquaient que 6 pays, sur un échantillon de 24, respectaient l'objectif de 10 % fixé à Maputo. Selon des données plus récentes portant sur un ensemble plus large de 45 pays, 10 pays respectaient leur engagement en 2008. Dans l'ensemble, cependant, la dépense agricole n'a

guère progressé en Afrique, et oscillait entre 4 % et 6 % de la dépense intérieure entre 1980 et 2008.

Des politiques régionales ont été mises en place en liaison avec le PDDAA pour promouvoir la croissance agricole, les échanges et la sécurité alimentaire. Douze nouveaux pays et une région, la CEDEAO, ont signé les accords du PDDAA en 2009. Des cadres pour l'investissement sont en cours d'élaboration, deux au niveau régional et un au niveau national.

La CEDEAO et le COMESA ont continué d'harmoniser les cadres réglementaires régissant les engrais et les politiques commerciales. Le Mécanisme africain de financement du développement des engrais a mobilisé plus de 30 millions de dollars EU et la mise en place de mécanismes nationaux de financement pour les agriculteurs, les importateurs et les distributeurs d'engrais a fait des progrès considérables. S'il n'existe

Croissance de l'agriculture comparée à celle de l'ensemble de l'économie



Source : ReSAKSS, d'après les données 2009 de la Division des statistiques de l'ONU, les indicateurs du développement dans le monde 2009 et les Perspectives économiques régionales du FMI (avril-mai 2010). Les chiffres concernent l'Afrique subsaharienne.

Le taux de croissance du secteur agricole est en hausse, mais reste inférieur à l'objectif de 6 % et à celui de l'ensemble de l'économie. L'insécurité alimentaire augmente. Il importe d'honorer plus rapidement les engagements dans le domaine de l'investissement, de la réforme des politiques et des échanges.



© FIDA/Mwanzo Miringa

pas de droits ni de taxes aux frontières sur les engrais importés dans la région de la CAE, l'harmonisation et la suppression des taxes sur les engrais dans le reste de l'Afrique n'ont guère avancé.

Partenaires au développement : L'aide apportée à l'agriculture africaine (hors forêts et pêche) a progressé de 48 % en termes réels depuis 2000, pour atteindre 2,7 milliards de dollars EU en 2008, et n'a cessé d'augmenter depuis 2005 suite aux engagements pris de compenser ses diminutions antérieures. Toutefois, en pourcentage de l'aide totale, l'aide à l'agriculture est en recul par rapport à 2000. Plusieurs donateurs multilatéraux ont annoncé récemment des hausses importantes des financements en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, notamment la Banque africaine de développement (4,8 milliards de dollars EU en 2008-2010), la Banque mondiale (1,2 milliard de dollars EU par an) et le FIDA (1,2 milliard de dollars EU au total, grâce à l'augmentation de 63 % de ses ressources pour la période 2010-2012, plus de 40 % allant à l'Afrique).

Les annonces de contributions au titre de l'AFSI dépassaient 22 milliards de dollars EU au milieu de l'année 2010, dont 6 milliards de dollars EU de fonds supplémentaires. Les données concernant les décaissements de l'AFSI ne sont toujours pas disponibles, et le Compte rendu des activités de Muskoka de 2010 ne donne guère d'informations sur la façon dont les partenaires ont honoré leurs engagements qualitatifs. Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, lancé en 2010, a d'ores et déjà mobilisé 880 millions de dollars EU d'engagements.

En ce qui concerne les échanges, le Cycle de Doha est toujours au point mort et aucune avancée n'est intervenue au plan multilatéral pour réduire les obstacles aux importations, ni les subventions intérieures ou aides à l'exportation (voir aussi fiche thématique 1).

Les résultats

Croissance : Dix pays ont enregistré des taux de croissance agricole supérieurs ou égaux à 6 %. Toutefois, au cours des dix dernières années, le secteur agricole n'a progressé, en moyenne, que de 3,2 % en Afrique subsaharienne (avec un rythme plus rapide en 2007-2008), ce qui a réduit sa part dans le contexte global de l'économie.

Productivité et diversification : Grâce à un secteur privé plus actif, plusieurs pays ont continué de se diversifier vers des produits à plus forte valeur ajoutée destinés à l'exportation. L'Afrique n'occupe toutefois que 2 % du marché mondial des exportations agricoles. La productivité des petites exploitations reste stationnaire et l'accès à la technologie est toujours limité : les rendements des cultures vivrières étaient d'un peu moins de 2 kg/ha en 2006-2008 en Afrique contre plus de 5 kg/ha dans les pays à re-

venu élevé. La consommation d'engrais reste généralement très inférieure à l'objectif de 50 kg/ha fixé à Abuja. Moins de 10 % des terres arables sont irriguées. Au cours des 40 dernières années, 4 millions d'ha seulement ont été convertis à l'agriculture irriguée (voir aussi fiche thématique 3).

Sécurité alimentaire : La réalisation de l'OMD 1 d'ici 2015 reste hors de portée pour la plupart des pays africains et seulement neuf d'entre eux semblent bien partis au regard de l'indicateur de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants. La malnutrition touche 32 % de la population. Sur les 36 pays connaissant actuellement une crise de la sécurité alimentaire, 21 sont africains, et plus de 300 millions d'Africains souffriraient de faim chronique en 2009 – contre 236 millions en 2007. Le changement climatique et la volatilité des prix alimentaires font peser de nouvelles menaces sur la sécurité alimentaire.

Échanges : Depuis 2001, les exportations agricoles de l'Afrique ont progressé de 13 % en volume et de 74 % en valeur ; les échanges concernent principalement des produits agricoles bruts. Cependant la part de l'Afrique sur le marché mondial des exportations agricoles, soit 2 %, reste faible et circonscrite à un petit nombre de pays (voir aussi fiche thématique 1).

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accroître les niveaux d'investissement public, en faveur notamment de l'irrigation et des infrastructures rurales, afin de respecter l'engagement de Maputo, mobiliser des ressources du secteur privé et faire jouer la coopération Sud-Sud ;
- Poursuivre les réformes de l'action publique, notamment les efforts déployés pour favoriser la participation du secteur privé ;
- Redoubler d'efforts pour renforcer la sécurité alimentaire, en améliorant notamment la coordination régionale et en augmentant les investissements dans les sciences et les technologies ;
- Tenir compte de tous les effets du changement climatique dans l'élaboration des stratégies agricoles et plans d'investissement régionaux et nationaux.

Partenaires au développement :

- Donner corps aux engagements de l'AFSI concernant l'aide à l'agriculture et son efficacité, et souscrire de nouveaux engagements spécifiques, assortis de plans détaillés, pour assurer la permanence de l'aide au-delà de 2012 ;
- Intensifier les efforts pour réduire les subventions agricoles, améliorer l'accès de l'Afrique aux marchés et mener à bien le Cycle de Doha (voir aussi fiche thématique 1).

Fiche thématique **3**

INFRASTRUCTURES

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains insistent de plus en plus sur l'importance des infrastructures, tant pour la croissance économique que pour la réalisation des objectifs sociaux. Ils ont souscrit des engagements assez similaires dans les quatre principaux sous-secteurs (énergie, transports, eau et TIC – technologies de l'information et de la communication) afin de renforcer les cadres de planification nationaux, réformer les cadres réglementaires, mobiliser davantage de ressources publiques au plan national et développer des programmes régionaux et continentaux. Ils se sont aussi fixé plusieurs objectifs, notamment : assurer l'accès à l'électricité à au moins 35 % de la population en 2020 ; diviser par deux d'ici à 2015 la proportion de personnes vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison ; et réduire de 75 % d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à accroître le soutien financier destiné aux infrastructures et à impliquer davantage les entreprises privées dans ce secteur. Ils ont souscrit par ailleurs des engagements spécifiques en vue de promouvoir les énergies propres et les économies d'énergie et de développer les infrastructures d'eau et d'assainissement, notamment pour améliorer l'accès des populations rurales.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique :

Planification nationale : à quelques exceptions près, les gouvernements africains n'ont pas établi de cadres de planification, ni de stratégies à long terme. Cette constatation vaut globalement pour les quatre sous-secteurs, bien que la situation soit bien meilleure dans le secteur des transports routiers et celui des TIC.

Réforme de la réglementation : des organismes de réglementation ont été mis en place dans la plupart des secteurs mais les capacités restent faibles. C'est dans le secteur des télécommunications que les progrès ont été les plus marqués, les transports ayant au contraire pris du retard.

Secteur privé : sa participation est très variable selon les sous-secteurs : la téléphonie mobile arrive en tête, suivie par le secteur des transports où l'entretien des routes a été sous-traité dans la moitié de l'Afrique subsaharienne et les terminaux pour conteneurs et les chemins de fer

sont sous concession. Dans le secteur de l'énergie, les compagnies restent pour la plupart aux mains de l'État. Dans celui de l'eau, des contrats de gestion ou de location ont été passés avec des entreprises privées mais beaucoup ont posé des problèmes, et 40 % ont été annulés avant terme.

Initiatives régionales : les gouvernements africains ont lancé plusieurs initiatives transfrontalières, visant notamment la gestion des transports et les couloirs de transit, l'établissement de pools d'échange d'électricité pour faciliter les accords de partage dans toutes les sous-régions de l'Afrique, le développement de programmes de connectivité large bande tels que le câble sous-marin reliant par fibre optique les pays d'Afrique de l'Est (EASSy), le réseau de la CEDEAO (ECOWAN) et le Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique orientale et méridionale (RCIP).

Dépenses : les deux tiers de la dépense totale d'infrastructure, estimée à 45 milliards de dollars EU par an en Afrique subsaharienne, sont financés par les gouvernements africains et servent majoritairement à la maintenance.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont considérablement renforcé les aides aux infrastructures, par le biais notamment du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) créé en 2005. Les engagements financiers, toutes sources confondues, ont atteint au total 39,3 milliards de dollars EU en 2009, ce qui marque un léger recul par rapport à 2008. La part du secteur privé dans cette enveloppe globale a diminué de plus de 30 % par rapport à 2007, mais les engagements bilatéraux et multilatéraux des membres de l'ICA ont plus que compensé cette baisse. La part des financements concessionnels des membres de l'ICA a également accusé une forte baisse, tombant de 73 % en 2006 à 51 % en 2009.

Des investisseurs et donateurs d'un nouveau type, en particulier des Fonds arabes, la Chine et l'Inde, sont devenus d'importants bailleurs de fonds, même si leurs engagements semblent avoir stagné récemment.

S'agissant de la répartition sectorielle, les engagements financiers visant l'énergie et les transports ont considérablement augmenté depuis deux ans ; à eux deux, ces sous-secteurs représentaient les trois quarts du total des engagements financiers en 2009. Les engagements dans le secteur de l'eau ont diminué. De plus, selon le compte rendu des activités du G8, seulement 42 % des engagements pour le développement visant l'assainissement et l'eau ont bénéficié aux pays les moins avancés durant les trois dernières années. Les engagements visant des projets régionaux ont pratiquement doublé en 2009 pour atteindre 3,9 milliards de dollars EU.

En dépit de l'accroissement des investissements, les progrès ont été lents (sauf dans le secteur des TIC) et le manque d'infrastructures reste un obstacle important à la croissance et à la réalisation des OMD.



Les résultats

En dépit de l'accroissement des investissements, les progrès ont été lents (sauf dans le secteur des TIC) et le manque d'infrastructures reste le premier frein à la croissance et à la réalisation des OMD.

Énergie : En Afrique du Nord, l'accès à l'électricité est pratiquement universel; en Afrique subsaharienne, cependant, seuls 29 % de la population (57 % dans les villes et 12 % dans les campagnes) avait accès à l'électricité en 2009. Dans cette région, ce chiffre augmente d'environ 1 % par an, et reste très inférieur aux 50 % enregistrés en Asie du Sud où les niveaux de revenu par habitant sont les mêmes. En raison de la forte croissance démographique, la consommation d'énergie par habitant a diminué. De plus, sachant que la production d'électricité repose sur des systèmes à petite échelle et reste largement tributaire du pétrole, son coût moyen est exceptionnellement élevé en Afrique (3,5 fois plus élevé qu'en Asie du Sud). Trente pays d'Afrique subsaharienne ont traversé des crises énergétiques au cours des dernières années.

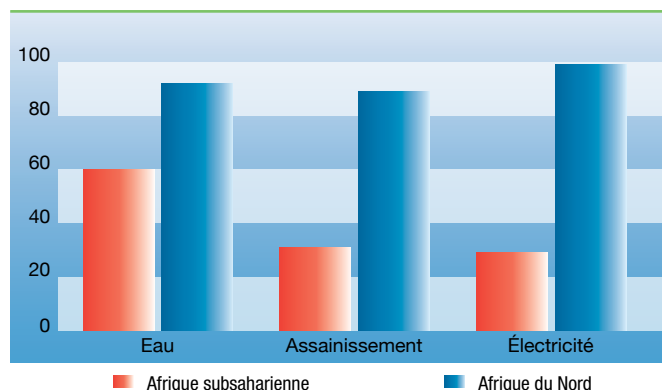
Transports : En Afrique, seul un tiers des habitants des zones rurales vivent à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, ce qui laisse une grande partie de ces zones à l'écart des marchés urbains, des écoles et des hôpitaux. Le peu de données dont on dispose laisse

penser que plusieurs pays ont peu à peu amélioré l'accès aux routes, mais les réformes visant le réseau routier ont eu très peu d'impact sur l'accès aux routes dans les zones rurales. En raison des difficultés d'accès et des marges bénéficiaires élevées des entreprises de camionnage, le transport coûte cher, ce qui nuit fortement au commerce régional.

Eau et assainissement : En Afrique subsaharienne, 60 % de la population avait accès à une source d'eau améliorée en 2008 contre 55 % en 2000, soit une hausse de moins de 1 % par an. En ce qui concerne l'assainissement, les progrès ont été encore plus lents puisque 31 % de la population d'Afrique subsaharienne avait accès à des installations d'assainissement améliorées en 2008 contre 29 % en 2000 (voir aussi fiche thématique 8). La couverture demeure bien inférieure dans les zones rurales. En Afrique subsaharienne, 7 % du potentiel hydroélectrique est exploité et seulement 3,5 % environ des terres cultivées, soit 7 millions sur les 197 millions d'hectares cultivés, sont équipées pour l'irrigation. Les deux tiers des zones irriguées sont concentrés dans trois pays. Au cours des quarante dernières années, seulement 4 millions d'hectares ont été convertis à l'agriculture irriguée (voir aussi fiche thématique 2).

TIC : La téléphonie mobile a en revanche connu une envolée spectaculaire puisque le nombre d'abonnés est passé de 16 millions en 2000 à 370 millions en 2009.

Accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité (% de la population)



Source : OMS/UNICEF, Progress on Drinking Water and Sanitation™ 2010 Update; World Energy Outlook, AIE.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Renforcer les cadres de planification afin d'améliorer l'accès aux infrastructures et de mieux tenir compte de leur rôle dans la croissance économique et la lutte contre la pauvreté;
- Poursuivre la réforme de la réglementation afin d'améliorer l'efficacité des infrastructures existantes, de réduire les coûts et de stimuler la participation du secteur privé;
- Accélérer le lancement d'initiatives transfrontalières et, en particulier, renforcer le rôle et les capacités des Communautés économiques régionales (CER) et des autres organismes techniques régionaux chargés de développer les projets régionaux.

Partenaires au développement :

- Maintenir des niveaux de soutien accrus, notamment par le biais de l'ICA;
- Appuyer les efforts de l'Afrique pour assurer une fourniture plus équitable des services de base aux zones rurales;
- Renforcer les capacités techniques et financières des CER et des autres organismes techniques régionaux.

Fiche thématique 4

LE SECTEUR PRIVÉ

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont fait de multiples déclarations de politique générale et autres déclarations d'intention sur l'amélioration des conditions offertes aux entreprises, mais peu d'objectifs précis ont été fixés. La croissance du secteur privé a été considérée comme une priorité dès 2001, dans le document fondateur du NEPAD. Dans une déclaration de la même année, le NEPAD encourageait les apports financiers privés et l'instauration de nouveaux partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, et approuvait huit codes et autres normes incarnant les principes d'une bonne gouvernance économique et du gouvernement d'entreprise. Des engagements successifs ont été pris en vue de créer des conditions favorables à la poursuite du développement du secteur privé, de renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour la promotion des entreprises industrielles africaines et l'harmonisation du droit des affaires des différents pays africains, et d'encourager les partenariats public-privé (PPP), notamment dans le domaine des infrastructures du transport et de l'énergie (voir aussi fiche thématique 3).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer les obstacles à l'investissement et réduire les coûts liés à l'exercice d'activités économiques, grâce à l'adoption de politiques économiques saines et de mesures destinées à améliorer la sécurité des biens et des transactions, à consolider les droits de propriété, à engager les réformes juridiques et judiciaires nécessaires et à atténuer les risques pour les investisseurs. Plus récemment, il a été souhaité que les synergies soient renforcées entre l'APD et d'autres sources de financement du développement et aussi que soient mobilisés de nouveaux apports privés pour financer les partenariats public-privé.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Partant de très bas, l'Afrique a poursuivi l'amélioration de son cadre réglementaire. Depuis la publication de l'édition 2009 de l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, plusieurs pays, dont certains sortaient d'un conflit, ont adopté de nouvelles lois, ou les ont modifiées, dans le but d'améliorer le climat des affaires. En 2009, on a décompté jusqu'à 67 mesures de réforme de la réglementation lancées dans 29 pays d'Afrique subsaharienne, s'appuyant sur 58 mesures de réforme adoptées l'année précédente dans 28 pays. Trois pays africains ont fi-

guré parmi les 10 pays les mieux placés sur le plan des réformes dans le classement 2008-2009 de l'enquête « Doing Business » de la Banque mondiale, avec en tête pour la première fois un pays africain.

Comme les années précédentes, les réformes en 2009 ont porté en priorité sur les efforts déployés pour faciliter la création d'entreprise et améliorer les échanges transfrontaliers – qui représentent près de la moitié de l'ensemble des réformes engagées en Afrique subsaharienne. Les TI jouent un rôle particulièrement important dans la simplification des dispositifs réglementaires. Plusieurs pays ont beaucoup progressé sur le plan des procédures de création d'entreprise, notamment grâce à la mise en place de guichets uniques et de guichets de services regroupant les différents ministères et organismes compétents, et à la rationalisation des procédures d'enregistrement des entreprises. Un certain nombre de pays ont également amélioré les formalités douanières et la coopération transfrontières, grâce à la mise en place d'un guichet unique de traitement des documents commerciaux, de façon à accélérer les formalités et à réduire les coûts.

Plusieurs pays ont continué de réformer l'activité industrielle et commerciale, qui peut agir comme un obstacle aux échanges et à l'investissement (voir aussi fiche thématique 1), l'Afrique subsaharienne arrivant en deuxième position des régions qui mettent en œuvre le plus de réformes fiscales. Plusieurs pays ont révisé leur code du travail, afin de faciliter l'emploi de travailleurs. Les réformes du droit commercial et des droits de propriété varient considérablement d'un pays à l'autre, les carences institutionnelles étant plus visibles et plus aiguës dans les pays ayant une tradition de code civil. L'Afrique subsaharienne reste en retrait par rapport à un certain nombre de réformes de la réglementation, telles que les licences et la protection des investisseurs.

Partenaires au développement : L'aide au développement destinée aux services de soutien aux entreprises a plus que doublé en termes réels sur la période 2007-2008, pour atteindre 1,2 milliard de dollars EU, soit près de la moitié de l'aide mondiale totale à ce secteur en 2008. La BafD a presque doublé ses prêts entre la mi-2008 et la mi-2009, les portant à 11 milliards de dollars EU, les fonds étant pour une bonne part destinés au soutien budgétaire, au financement des échanges et à des projets d'infrastructure.

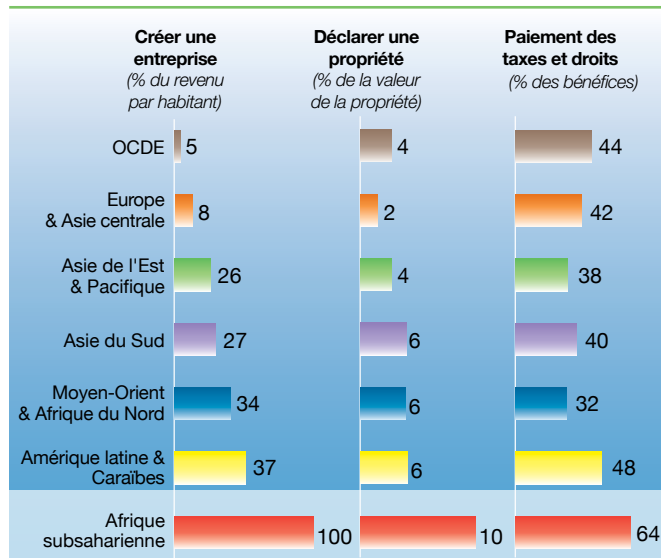
Les partenaires ont contribué à améliorer le climat des affaires, à développer les marchés de capitaux et à promouvoir l'investissement à l'aide de diverses initiatives, au nombre desquelles l'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique, l'Initiative pour le soutien renforcé au secteur privé en Afrique (EPSA), la Facilité pour l'investissement et le Partenariat pour le développement du secteur financier en Afrique (voir aussi fiches

Les conditions offertes aux entreprises se sont améliorées mais il faut faire davantage pour réduire les coûts de l'activité commerciale et industrielle, promouvoir la participation du secteur privé et améliorer l'accès au financement.



© Banque Mondiale/Eric Miller

Coûts de l'exercice d'activités économiques



Source : Banque mondiale, Doing Business, 2010.

thématiques 11 et 15). La Banque mondiale, la CEA-ONU et le Mécanisme consultatif pour le partenariat public/privé en infrastructure ont engagé diverses actions pour renforcer les capacités de PPP, portant sur la formation, la sensibilisation et les moyens de faciliter le dialogue public-privé.

Les résultats

La poursuite des réformes, la stabilité politique et macro-économique et les mesures adoptées pour stimuler la croissance ont amélioré le climat dans lequel opèrent les entreprises en Afrique (voir aussi fiches thématiques 10 et 11). Cela étant, les classements pour 2010 relatifs à la facilité d'exercice des entreprises en Afrique n'ont guère progressé, et certains pays ont même régressé.

Les coûts liés à l'exercice d'activités économiques baissent en Afrique. Les coûts et les délais nécessaires à la création d'une entreprise, qui étaient de 172 % (du revenu par habitant) et de 62 jours en 2005-2006, sont passés respectivement à 100 % et 46 jours en 2008-2009.

Ces coûts demeurent toutefois, en moyenne, les plus élevés du monde. **L'accès du secteur privé au crédit** s'améliore grâce à la création de nouveaux bureaux de crédit privé agréés, la diversification des actifs utilisés comme garanties et la consolidation du cadre juridique relatif aux transactions avec garanties. Des innovations financières ont permis d'améliorer l'accès au « non bancaire », à savoir l'activité bancaire « low cost », les opérations via carte de crédit, la banque mobile sur téléphone portable et la banque postale, en offrant des passerelles vers les institutions financières informelles. Le coût du crédit reste néanmoins élevé et l'accès au crédit est le premier obstacle à l'exercice d'activités économiques en Afrique.

Les marchés financiers se sont développés, le nombre de places boursières étant passé de 8 à 20 entre 2002 et 2009, et la capitalisation boursière des cinq premières bourses ayant triplé au cours de la période considérée.

En dépit des progrès observés, le ralentissement de l'activité mondiale a durement touché l'Afrique, surtout là où les marchés de capitaux sont le plus intégrés aux marchés mondiaux, avec notamment pour conséquence un vif repli sur certaines places boursières, la suspension de projets engagés par le secteur privé et des possibilités plus restreintes de lever des financements à long terme par l'émission d'obligations souveraines (voir aussi fiche thématique 15).

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accélérer l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les petites entreprises et les entreprises informelles ;
- Promouvoir la participation du secteur privé dans les secteurs stratégiques et les services publics, en particulier par la mise en œuvre effective de partenariats public-privé, pour remédier aux contraintes liées à la médiocrité d'infrastructures par ailleurs coûteuses en mettant l'accent sur l'énergie et le transport (voir aussi fiche thématique 3) ;
- approfondir les réformes de la réglementation et des institutions afin de mettre en place des infrastructures adaptées, de limiter les formalités administratives et de venir à bout de la corruption.

Partenaires au développement :

- Soutenir les efforts visant à améliorer l'accès au financement ;
- Accroître l'investissement direct dans le renforcement des capacités au plus bas niveau afin de remédier aux contraintes qui font obstacle au développement humain, financier et technologique ;
- Garantir une plus grande prévisibilité de la réponse internationale aux besoins prioritaires nés de la crise.

Fiche thématique 5

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

(forêts, biodiversité et sécheresse/désertification)

Les principaux engagements

Afrique : En ratifiant la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD), et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les gouvernements africains se sont engagés à intégrer dans leurs stratégies nationales de développement certains objectifs du développement durable, notamment la promotion de la biodiversité et la gestion durable des forêts, ainsi que la lutte contre la désertification. Le plan d'action de l'Initiative environnement du NEPAD, adopté par l'Union africaine, définit un cadre très complet pour répondre aux préoccupations et problèmes communs et partagés de développement durable en Afrique, tandis que le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) fixe comme objectif l'instauration d'une culture de gestion durable des ressources d'ici à 2015. Les engagements visant l'établissement de stratégies de protection de l'environnement et de gestion durable et l'adhésion aux traités internationaux relatifs à l'environnement ont été réaffirmés dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont également signé une série de conventions internationales, comprenant des engagements visant spécifiquement le développement durable en Afrique. Outre des déclarations de soutien aux investissements de l'Afrique en faveur de la durabilité environnementale, les partenaires ont souscrit une série d'engagements visant à promouvoir la gestion forestière durable et à combattre les activités illégales tels que l'abattage sauvage et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De très nombreux plans ont été établis pour promouvoir le développement durable, dont certains en sont au stade de la mise en œuvre. Deux tiers des pays africains élaborent actuellement ou mettent en œuvre des programmes forestiers nationaux. Plusieurs pays ont adopté de nouvelles politiques et lois forestières et les activités forestières trouvent peu à peu leur place dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Des partenariats et programmes de gestion forestière durable ont été mis en place au niveau régional.

Plus des deux tiers des pays africains ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Vingt-cinq pays d'Afrique occidentale et centrale ont adopté un code de conduite pour une pêche

responsable et dix pays africains riverains de l'océan Indien occidental ont signé un accord pour protéger leur environnement marin. Entre 2000 et 2005, les pays africains ont agrandi la zone de protection de la biodiversité en y ajoutant plus de 3,5 millions d'hectares de forêts, ce qui porte cette zone à plus de 70 millions d'hectares.

Pratiquement tous les pays africains ont élaboré des programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification et certains ont commencé à les mettre en œuvre. Cinq programmes d'action infrarégionaux et leurs organisations coordinatrices ont été officialisés, et un programme d'action régional a été mis au point avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAfD). La Grande muraille verte du Sahara et l'Initiative du Sahel, dont l'objectif est de catalyser le développement durable et la réduction de la pauvreté aux marges du désert au nord et au sud du Sahara, font partie des priorités du partenariat Union africaine-Union européenne sur le changement climatique.

Si certaines initiatives sont passées du stade de la planification à celui de l'action, leur mise en œuvre laisse généralement à désirer, d'où leur manque d'efficacité. L'inadéquation des capacités institutionnelles, l'insuffisance des données et les problèmes de hiérarchisation des priorités figurent en bonne place parmi les obstacles à surmonter, sans parler du fait que les ministères de l'Environnement, principaux responsables de ces initiatives, ont souvent du mal à faire entendre leur voix et disposent de ressources budgétaires limitées. En conséquence, en 2010 aucun pays africain, à une exception près, n'arrive à se hisser dans la première moitié du classement selon l'Indice de performance environnemental (EPI), qui note 163 pays sur la base de 25 critères d'évaluation des performances au regard de différents objectifs environnementaux.

Partenaires au développement : Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a financé depuis 1991 plus de 700 projets dans tous les pays d'Afrique, qui représentent 38 % de tous les projets financés par le Fonds. L'Initiative TerrAfrica, lancée en 2005 pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, a permis de mobiliser 1 milliard de dollars EU de plus pour développer la gestion durable des terres et de l'eau dans 32 pays africains. Cependant, si l'aide au développement allouée à la protection de l'environnement a globalement augmenté, l'Afrique n'a reçu en moyenne qu'un quart de cette aide depuis 2005.

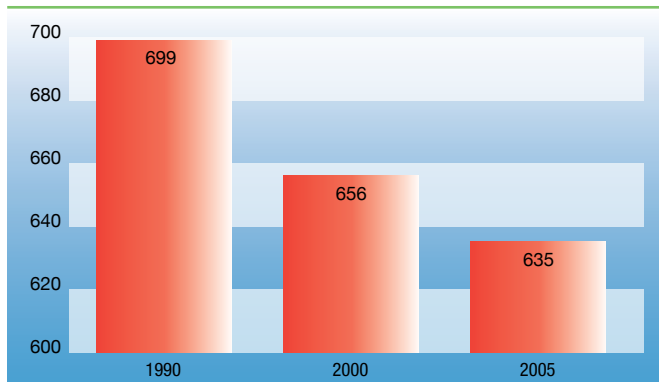
Le Programme ONU-REDD (sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) encourage la protection des forêts moyennant des crédits au titre des émissions de gaz à effet de serre évitées (voir aussi fiche thématique 6). La Banque mondiale a elle aussi établi un mécanisme financier, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, pour appuyer financièrement les réformes du secteur forestier

Des plans existent mais faute de réelle mise en œuvre, la déforestation se poursuit et les terres continuent de se dégrader. Pour progresser, il faudra s'attaquer à la problématique plus générale de la pauvreté et du changement climatique.



© Banque Mondiale/Curt Cammermark

La superficie forestière en Afrique (millions ha), 1990-2005



Source : FAO, Situation des forêts du monde, 2009.

menées par les pays en valorisant les forêts sur pied. Ce mécanisme vise à renforcer les capacités de REDD des pays en développement, et à piloter un programme d'incitations financières basées sur les performances dans certains pays, afin de préparer le terrain d'un futur marché mondial du carbone intégrant la REDD. La Banque mondiale, la BAfD et l'ONU ont aussi contribué à la création de systèmes et processus permettant de suivre et d'administrer les forêts et d'assurer la gestion durable de la biodiversité et des terres.

Les résultats

En dépit de tous les programmes existants, la superficie boisée continue de s'amenuiser en Afrique. Bien qu'elle ne représente que 16 % de la superficie forestière mondiale, l'Afrique a enregistré le taux de déforestation le plus élevé après l'Amérique latine entre 2000 et 2005, comptant pour un tiers de la superficie totale déboisée pendant cette période. Les taux élevés de pauvreté, la forte dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles et de la biomasse qui reste la première source d'énergie, et le maintien de pratiques agricoles non viables sont autant d'obstacles à lever pour combattre la déforestation.

Les informations concernant la biodiversité sont lacunaires. La dégradation et l'érosion de la biodiversité devraient s'aggraver compte tenu des pressions exercées par le changement d'utilisation des terres à mesure de la conversion des forêts en terres cultivées et en pâturages et

de la surexploitation des systèmes marins. La non-reconnaissance des droits de propriété indigènes pose de surcroît un grave problème pour la conservation de la biodiversité. Toutefois, en comparaison de la plupart des autres régions du monde, la biodiversité reste relativement robuste en Afrique.

Les deux tiers du continent africain sont occupés par des déserts ou des terres sèches concentrés dans la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et, plus au sud, le désert du Kalahari. Deux tiers environ des terres africaines ont déjà subi une dégradation qui touche pratiquement les deux tiers de la population totale de l'Afrique.

Le changement climatique devrait avoir des conséquences importantes en Afrique. La désertification et la dégradation des terres dont souffrent la plupart des pays africains devraient s'aggraver, de même que la qualité et la productivité des ressources et des écosystèmes naturels (voir aussi fiche thématique 6), tout cela au détriment de la diversité biologique.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Veiller à l'intégration effective des politiques et programmes d'environnement dans les plans de développement nationaux, y compris dans les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- Accélérer le passage de la planification à la mise en œuvre effective.

Partenaires au développement :

- Accélérer l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques et programmes d'aide au développement, et insister sur le caractère prioritaire de la durabilité environnementale en Afrique ;
- Assurer la pleine mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre des conventions et traités internationaux.

Fiche thématique **6****CHANGEMENT CLIMATIQUE**

(Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 18 consacrée au financement de la lutte contre le changement climatique)

Les principaux engagements

Afrique : Face à la menace que fait peser le changement climatique sur la croissance et le développement, les chefs d'État africains ont pris plusieurs décisions et résolutions dans le cadre de l'Union africaine (UA) mais aussi dans celui d'enceintes ministérielles compétentes telles que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). L'UA a vivement engagé les États africains et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies et programmes aux niveaux national et régional.

Partenaires au développement : Le Protocole de Kyoto, négocié dans le cadre de la Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), engage les économies développées et en transition à réduire collectivement les émissions de gaz à effet de serre de 5,2 % entre 2008 et 2012 par rapport aux niveaux de 1990. Toutefois, certaines grandes sources émettrices n'ayant pas été prises en compte, l'action au titre du Protocole ne couvre qu'un tiers des émissions de CO₂. Au Sommet de Copenhague de 2009, un groupe de pays a décidé de s'engager à réduire les émissions d'ici à 2020 en se donnant pour objectif commun de contenir l'augmentation de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius. Les partenaires au développement se sont aussi engagés à appuyer l'action des pays en développement en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique (voir aussi fiche thématique 18), à réduire les émissions en soutenant la mise en place d'une gestion forestière durable et à favoriser le transfert de technologies bas carbone.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont pris des mesures pour faire face aux conséquences du changement climatique et convenir d'une position commune dans les négociations relatives au changement climatique. La plupart des pays africains les moins avancés ont établi, dans le cadre du processus de la CCNUCC, des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) axés sur les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation.

Au niveau régional, le Centre africain pour la politique en matière de climat (ACPC) a été créé en vue de faciliter l'intégration du changement climatique dans la planification et le développement économique. Le programme Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Africa) a

également été mis en place pour éclairer la prise de décisions, accroître la sensibilisation et favoriser la mobilisation. Les cinq sous-régions de l'Afrique ont toutes élaboré des plans au titre du cadre global des programmes africains sur les changements climatiques qui sera établi et mis en œuvre au niveau régional, infrarégional, national et local.

Pour renforcer le rôle de l'Afrique dans les négociations sur le climat, l'UA a créé en 2009 la Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) destinée à guider et représenter l'Afrique dans les négociations internationales sur le changement climatique.

Partenaires au développement : Globalement, les parties au Protocole de Kyoto ont réduit leurs émissions de 15,2 % entre 1990 et 2008. Les réductions de l'ensemble des pays industriels sont bien plus faibles et ne représentent que 5,2 %. Les progrès sont toutefois inégaux et varient sensiblement selon les pays. Le gros des réductions est à mettre au compte des économies en transition, qui ont enregistré un recul de 31 % pendant la période considérée. Les émissions des autres pays de l'Annexe I (pays industrialisés signataires du Protocole de Kyoto) ont quant à elles globalement augmenté. Cependant, ce groupe semble bien parti pour respecter les engagements de Kyoto, en mettant notamment à profit les mécanismes de flexibilité fondés sur le jeu du marché qui permettent aux pays industrialisés d'atteindre leurs objectifs en investissant dans des projets de réduction des émissions dans des pays en développement et en transition. Pris collectivement, les États membres de l'Union européenne devraient, selon les prévisions, atteindre ou dépasser leurs objectifs d'ici à 2012. En revanche, les objectifs d'émissions au-delà de 2012 doivent encore être fixés, et les progrès ne concordent pas avec l'objectif global de contenir la hausse moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius d'ici la fin du XXI^e siècle. La réalisation de l'objectif de 1,5 degré Celsius préconisé par un grand nombre de pays en développement semble encore plus mal partie.

Plusieurs initiatives bilatérales et multilatérales ont cherché à s'attaquer aux émissions considérables que cause la déforestation. Plus récemment, un mécanisme supplémentaire, dit REDD+, a été mis en place pour réduire les émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts et, ce faisant, renforcer les stocks de carbone et la gestion durable des forêts (voir aussi fiche thématique 5).

Les parties à la CCNUCC ont adopté un nouveau Mécanisme technologique pour soutenir le développement et le transfert de technologies, dont un projet de fonds spécial pour la technologie, répondre aux besoins des pays en développement et guider l'ensemble des activités de développement et transfert de technologie dans le cadre de la Convention.

La réalisation des engagements de Kyoto de réduction des émissions d'ici à 2012 est en bonne voie. Les objectifs au-delà de 2012 doivent encore être définis. L'Afrique s'efforce de faire entrer l'adaptation au changement climatique dans les mentalités, mais non sans difficultés.



Les résultats

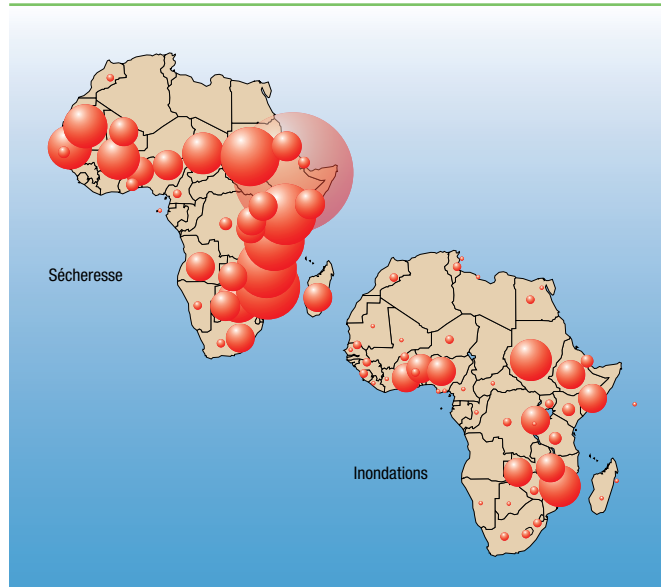
Il est encore trop tôt pour évaluer les effets du changement climatique, mais les projections confirment que l'Afrique sera touchée de façon disproportionnée. Même si la hausse des températures reste inférieure à 2 degrés Celsius, l'Afrique pourrait enregistrer une baisse de production à long terme et voir son PIB reculer de 4 à 5 %, alors que la baisse moyenne du PIB est estimée à 1 % à l'échelle mondiale, voire moins dans certains pays à revenu élevé. Selon les prévisions, l'aggravation du stress hydrique pourrait toucher jusqu'à un quart de la population, et la superficie cultivable devrait fortement diminuer en Afrique. En 2050, l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord devraient enregistrer une baisse d'en

moyenne 15 % et 11 % respectivement de leurs rendements agricoles, qui pourra aller jusqu'à 50 % dans certains pays.

Des efforts sont en cours pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'action publique mais cela ne va pas sans difficultés. Avec le soutien des partenaires au développement, 16 pays africains mettent en place les capacités techniques, analytiques et institutionnelles nécessaires pour intégrer le changement climatique dans la planification du développement. Vingt-huit pays africains ont établi des plateformes nationales, ou renforcent celles qui existent, pour promouvoir la réduction des risques liés aux catastrophes. Toutefois, le manque d'expérience et de capacités techniques demeure un problème, et beaucoup de stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement continuent d'ignorer la problématique du changement climatique.

L'initiative REDD+ de réduction des émissions imputables à la déforestation n'en est qu'aux premiers stades de sa mise en œuvre. Un petit nombre de pays africains établissent des feuilles de route afin d'identifier les interventions requises pour implanter des projets REDD. La déforestation se poursuit cependant (voir aussi fiche thématique 5). Trente pays africains ont préparé des évaluations nationales de leurs besoins en matière de technologies afin de repérer les technologies d'adaptation et d'atténuation revêtant un caractère prioritaire au regard de leurs plans et stratégies de développement. Toutefois, l'insuffisance des ressources pour assurer la mise en œuvre ainsi que le manque de capacités au plan national font qu'il est difficile d'avancer.

Personnes victimes de la sécheresse et d'inondations en Afrique



Source : UNEP/GRID Arendal.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accélérer l'intégration du changement climatique dans les programmes nationaux de développement, en établissant des cadres institutionnels appropriés au niveau national et sectoriel ;
- Prolonger la coordination nationale au niveau régional en renforçant les réseaux régionaux d'information et de coopération ;

Partenaires au développement :

- Concrétiser les engagements de Kyoto de réduction des émissions d'ici à 2012 ;
- Établir des objectifs d'émissions clairs pour l'après-2012 axés sur un relèvement de la température mondiale limité à moins de 2 degrés Celsius et adossés à des plans détaillant la façon d'opérer les réductions ;
- Revoir les politiques d'aide au développement pour mieux tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique en matière d'adaptation.

Fiche thématique 7

ÉDUCATION

Les principaux engagements

Afrique : Dans une série de textes fondateurs, l'Union africaine reconnaît et réaffirme le rôle de premier plan que joue l'instruction dans le développement humain. Les gouvernements africains ont souscrit au Programme d'action au service de l'éducation pour tous (EPT) et ils se sont engagés à élaborer des plans assortis d'une estimation des coûts pour la mise en œuvre de l'éducation pour tous dans le cadre de l'Initiative Fast Track. Compte tenu des lacunes recensées dans le premier plan pour l'éducation, la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) ne porte pas seulement sur les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, mais comprend aussi des engagements sur des thèmes comme l'inégalité entre les sexes et la culture, les systèmes de gestion de l'information en matière d'éducation, la formation initiale et le perfectionnement des enseignants, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, les programmes d'enseignement et les matériels pédagogiques et didactiques, ou encore la gestion de la qualité. Ce dispositif est étayé par un mécanisme de suivi solide et efficace et par un soutien politique renforcé faisant intervenir les Communautés économiques régionales.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris une série d'engagements en vue de soutenir les cadres et objectifs mondiaux en faveur de l'éducation. Ils ont souscrit aux OMD relatifs à l'éducation primaire pour tous et à l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement (voir aussi fiche thématique 9). Ils sont déterminés à appuyer la réalisation de six objectifs dans le cadre du Programme d'action au service de l'éducation pour tous, une attention particulière étant accordée à l'enseignement primaire. Les derniers sommets du G8 ont donné l'occasion de réitérer les engagements vis-à-vis du Programme et les membres ont annoncé leur intention de combler le déficit de financement de l'Initiative Fast Track, estimé à 1 milliard de dollars EU, afin d'assurer la coordination de l'aide financière et de l'assistance technique consenties aux pays ayant établi des plans nationaux d'éducation. Deux fonds d'affectation spéciale ont été créés pour les pays incapables de concevoir et/ou de mettre en œuvre un plan national d'éducation : le Fonds de développement de programmes d'éducation, ayant vocation à fournir une assistance technique pour l'élaboration de stratégies en faveur de l'éducation, et le Fonds catalytique élargi, ayant vocation à procurer des fonds à court terme aux pays qui ne sont pas en mesure d'obtenir des financements suffisants auprès des donateurs. Les partenaires au développement se sont également engagés à créer

une équipe spéciale internationale sur « les enseignants pour l'éducation pour tous » afin de combattre la pénurie d'enseignants qualifiés dans les pays à faible revenu.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, les ressources intérieures ont augmenté, les dépenses publiques consacrées à l'éducation ayant atteint en 2008 une moyenne de 20,3 % contre 17 % en 2006 dans plus de la moitié des pays pour lesquels on dispose d'informations. Rapportées au PIB, les dépenses ont également progressé, passant de 3,7 % à 5 % sur la période 2000-2007. En juin 2010, les plans d'éducation de 24 pays africains avaient été approuvés dans le cadre de l'Initiative Fast Track, soit un de plus par rapport à la fin 2008. Dix-sept pays ont élaboré des plans à long terme assortis d'une estimation des coûts dans lesquels sont chiffrés précisément les ressources intérieures disponibles et les besoins de financements extérieurs.

Partenaires au développement : Bien que le montant total de l'aide au développement consacré à l'éducation ait beaucoup augmenté entre 2000 et 2006, le niveau de l'aide à l'enseignement de base en Afrique a diminué ces dernières années, passant de 1,6 milliard de dollars EU à 1,3 milliard entre 2006 et 2007, puis à 973 millions de dollars EU seulement en 2008 (aux prix de 2008). Cette baisse des apports d'aide aux pays d'Afrique subsaharienne observée en 2008 correspond à un recul de 7 % par élève une fois prise en compte l'augmentation des inscriptions dans l'enseignement primaire. Les niveaux actuels de l'aide sont incompatibles avec la déclaration selon laquelle aucun État déterminé à offrir à tous l'éducation de base d'ici à 2015 ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources : selon l'UNESCO, il manquerait chaque année 6,8 milliards de dollars EU de concours extérieurs pour assurer d'ici à 2015 l'accès de tous à l'enseignement primaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. Le délai entre les engagements annoncés au titre de l'Initiative Fast Track et le versement effectif des fonds fait encore gravement obstacle à l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs en matière d'éducation, et la gouvernance du programme demeure aux mains des partenaires au développement. L'aide allouée à l'enseignement secondaire a toujours été plus modeste : elle a représenté entre 20 % et 47 % des montants affectés à l'éducation de base au cours des cinq dernières années pour atteindre 444 millions de dollars EU en 2008.

Des progrès satisfaisants ont été enregistrés, en particulier au niveau primaire, grâce au ciblage et à l'accroissement des ressources destinées à ce secteur. Il faut faire davantage désormais pour la qualité et l'offre d'enseignement au niveau post-primaire.



Les résultats

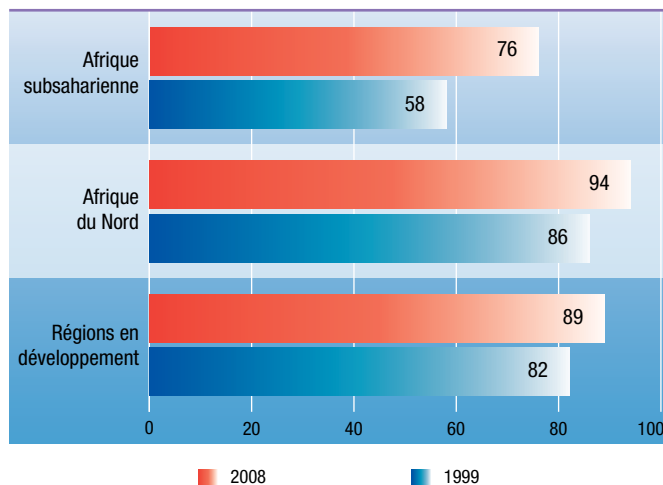
L'effectif net d'élèves scolarisés dans le primaire a progressé dans l'ensemble des pays d'Afrique, parfois de manière significative. En 2007-2008, ce taux était de 76 % en Afrique subsaharienne et de 94 % en Afrique du Nord, contre 58 % et 86 % respectivement en 1998/1999. L'OMD devrait être atteint dans l'ensemble des pays de la région. Les taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire s'améliorent, bien que dans une moindre mesure : entre 2000 et 2008, ils sont en effet passés de 52 % à 64 % et de 81 % à 96 % respectivement en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. L'Afrique subsaharienne est parvenue à faire diminuer sa population non scolarisée d'environ 13 millions d'élèves depuis 1999, mais les progrès sont inégaux et c'est encore en Afrique que l'on trouve près de la moitié de l'ensemble des enfants non scolarisés dans le monde.

La plupart des pays africains devraient atteindre l'objectif de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, les améliorations obser-

vées dans le passé ayant perduré (voir aussi fiche thématique 9). En 2007-2008, on comptait 91 filles pour 100 garçons en Afrique subsaharienne et 94 en Afrique du Nord, soit une légère progression par rapport à 2006/2007 où les chiffres correspondants étaient respectivement de 89 et 94.

Dans l'enseignement secondaire, le tableau est moins encourageant puisque seulement 34 % d'une cohorte d'âge étaient scolarisés en Afrique subsaharienne en 2007 (contre 24 % en 1999). Par ailleurs, la parité entre les sexes à ce niveau d'enseignement évolue dans la mauvaise direction, la proportion de filles par rapport aux garçons étant passée de 82 % en 1999 à 79 % en 2007 en Afrique subsaharienne. L'analphabétisme demeure important parmi les adultes, touchant environ 38 % d'entre eux dont 60 % sont des femmes. Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur a augmenté légèrement en Afrique subsaharienne, passant de 5 % à 6 % entre 2006 et 2008, mais cette progression ne permet pas de satisfaire la demande compte tenu du faible niveau de départ. Le nombre d'enseignants est très inférieur aux besoins puisqu'il manque aujourd'hui environ 1,2 million de professeurs. En 2007, le nombre d'élèves par enseignant dans le primaire était supérieur à la norme internationale (40) dans 22 pays d'Afrique.

Taux net ajusté de scolarisation dans le cycle primaire* (%)



*Défini comme le nombre d'élèves du groupe d'âge scolaire théorique pour l'école primaire scolarisés soit dans l'enseignement primaire soit dans l'enseignement secondaire, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge. Source : Nations unies. Rapport 2010 sur les objectifs du millénaire pour le développement.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Consolider les progrès accomplis dans l'enseignement primaire en ciblant davantage l'action sur les enfants marginalisés et en investissant dans le maintien et l'amélioration des systèmes éducatifs ;
- Accroître l'investissement dans l'enseignement post-primaire afin d'augmenter le nombre d'établissements et d'améliorer la qualité de l'enseignement pour répondre aux besoins du marché du travail ;
- Continuer de promouvoir la parité entre les sexes à tous les niveaux de la scolarité.

Partenaires au développement :

- Accélérer les progrès dans l'aide au secteur éducatif en tenant davantage compte des priorités de l'Afrique, notamment en prenant conscience de l'importance de l'investissement dans l'enseignement post-primaire et supérieur ;
- Appuyer les efforts déployés par les pays africains pour améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ;
- Appuyer une réforme globale de l'Initiative Fast Track de manière à améliorer l'acheminement de l'aide et en restructurer la gouvernance afin de tenir compte des pays en développement et de leurs intérêts.

Fiche thématique **8****SANTÉ****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements des pays d'Afrique ont pris un ensemble d'engagements ambitieux et précis en vue d'accroître l'investissement dans le domaine de la santé. Les membres de l'UA ont décidé d'affecter au moins 15 % de leur budget annuel à ce secteur. Ils se sont fixé pour objectif d'instaurer un accès universel aux soins de santé, notamment aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique, mais aucun calendrier n'a été arrêté. Ils ont fait de l'accès universel aux traitements contre le VIH/sida une priorité absolue de leur développement. Ils se sont engagés à accélérer les actions de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, notamment en visant l'objectif de réduire de moitié la charge du paludisme à l'horizon 2010. La santé maternelle et infantile a été le thème central du Sommet de l'UA tenu en juillet 2010, à l'occasion duquel un appel a été lancé en faveur d'un accroissement des ressources affectées à ce secteur. Les engagements pris en vue de faire reculer la mortalité maternelle et infantile, de renforcer les systèmes de santé et de répondre aux besoins des catégories vulnérables en matière de santé, n'ont pas été assortis d'objectifs précis.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont quant à eux efforcés d'étayer les efforts d'investissement de l'Afrique dans le domaine de la santé. En particulier lors des sommets du G8, il a été décidé de faire de la santé une priorité des investissements des pays membres en faveur de l'Afrique, décision qui s'est traduite par la promesse d'apporter un supplément de 60 milliards de dollars EU sur la période 2006-2011 pour lutter contre les maladies infectieuses et renforcer les systèmes de santé. Les premiers engagements pris à partir de 2005 ont fait une place privilégiée à l'action contre le VIH/sida et certaines maladies infectieuses, en particulier à travers le soutien des fonds verticaux pour la santé et de dispositifs de financement novateurs. Ceux qui ont été souscrits plus récemment ont une portée plus vaste et mettent davantage l'accent sur les systèmes de santé, la formation des travailleurs de la santé et les maladies tropicales négligées. Les partenaires au développement sont en outre convenus d'assurer la fourniture de médicaments et de traitements à des prix abordables et, il y a peu de temps, ils ont promis de mobiliser 5 milliards de dollars EU pour combattre la mortalité maternelle sur la période 2010-2015.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les progrès accomplis vers l'objectif de 15 % adopté à Abuja ont été limités. Six pays l'ont dépassé en 2006, soit seulement un de

plus qu'en 2005, et le nombre de pays qui affectent entre 10 et 15 % de leur budget à la santé est resté le même (18). Les dépenses publiques de santé ont toutefois augmenté : en 2007, elles ont atteint en moyenne 9,6 % du total des dépenses publiques, contre 8,7 % en 2006, et les dépenses publiques par habitant sont passées de 27 à 34 dollars EU. Les dépenses totales par habitant, toutes sources confondues, ont progressé de 58 à 74 dollars EU au cours de la période, alors que l'OMS estime à 46 dollars EU le minimum nécessaire par personne pour assurer la fourniture de services de base indispensables. Soixante-quatorze pour cent des pays d'Afrique ont renoncé aux taxes sur les médicaments antipaludiques afin d'élargir l'accès aux traitements, et 64 % d'entre eux ont supprimé les taxes sur les moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII). La moitié a abandonné les taxes et droits de douane sur les moustiquaires, les tulle pour moustiquaires et les insecticides. Dix pays ont souscrit à la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), dont le but est de promouvoir la santé maternelle et infantile. Tous les pays ont élaboré des stratégies ou des plans nationaux en vue d'assurer aux personnes touchées par le VIH des services complets de traitement, de soins et de soutien.

Partenaires au développement : Le montant des engagements au titre de l'aide publique au développement (APD) pris par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) en faveur de la santé en Afrique est passé de 5,4 milliards de dollars EU en 2005 à 9,4 milliards de dollars EU en 2008. Cependant, l'essentiel des fonds et des augmentations de fonds a été dirigé vers la lutte contre les maladies infectieuses, notamment le VIH/sida. En revanche, l'aide aux systèmes de santé est restée identique durant la dernière décennie et elle a diminué en proportion de l'aide totale consacrée à la santé. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) a été entièrement abondé ; un soutien a été apporté à la mise en place de mécanismes de financement novateurs, dont le Projet pilote de garantie de marchés et la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm), de même qu'à un certain nombre d'initiatives internationales visant à combattre des maladies telles que le paludisme et la poliomyélite. En 2008, dans le cadre du Partenariat international pour la santé (IHP+) et du Plan présidentiel d'aide d'urgence à la lutte contre le sida (PEPFAR) mis en place par les États-Unis, l'engagement a été pris d'agir pour remédier à la pénurie de travailleurs de la santé en formant et en retenant un minimum de 140 000 professionnels et paraprofessionnels de la santé, et une collaboration a été instaurée entre les services responsables de ces dispositifs et les ministères de la Santé de quatre pays d'Afrique en vue d'accroître les effectifs de professionnels de la santé.

Une hausse des dépenses publiques a été observée, mais les progrès réalisés en direction des OMD ont été limités. L'aide au développement a progressé. Il faut davantage mettre l'accent sur les systèmes de santé.



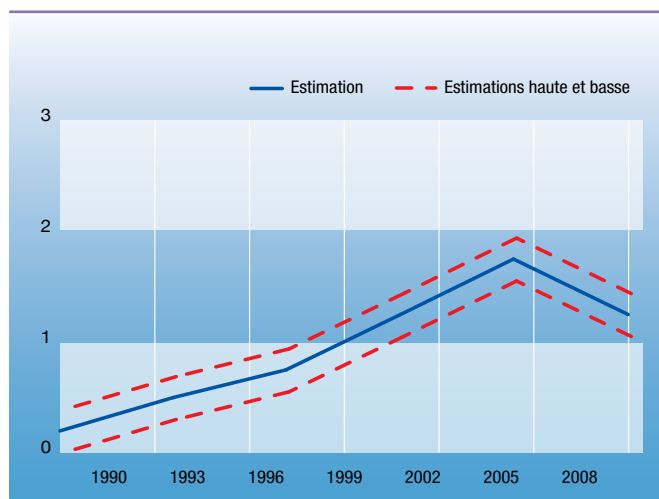
© Eric Miller/Africa Media Online

Les résultats

L'Afrique reste la région du monde la plus touchée par le VIH/sida, bien que les taux d'infection aient lentement diminué et que le taux de prévalence du VIH ait baissé pour passer de 5,8 % en 2001 à 5,2 % en 2008. La population couverte par les traitements s'est accrue : 44 % des personnes qui en ont besoin ont désormais accès à la thérapie antirétrovirale, contre 33 % en 2007. La prévalence de la tuberculose a légèrement reculé, passant de 487 cas à 475 cas pour 100 000 habitants entre 2006 et 2007.

Le nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide qui sont utilisées en Afrique subsaharienne est passé de 14,7 millions en 2004 à 45,3 millions en 2008. La part des ménages qui en possèdent a dépassé 50 % dans 13 pays d'Afrique à forte charge de morbidité, et 60 % dans 7 pays. Neuf pays (dont quatre étaient touchés par une charge de paludisme importante) ont assisté à une diminution de plus de 50 % des cas de paludisme depuis 2000, et si l'accès aux traitements est resté médiocre dans la plupart des pays d'Afrique, il a néanmoins fortement progressé, passant de 1,2 million de personnes en 2004 à 62,6 millions en 2008.

Nombre de décès dus au sida en Afrique subsaharienne, 1990-2000 (millions)



Source : ONUSIDA/OMS Point sur l'épidémie de sida 2009.

En Afrique subsaharienne, le taux de vaccination des enfants d'un an contre la rougeole est passé de 64 % en 2005 à 72 % en 2006. Les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ont diminué pour passer de 184 à 144 pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2008 en Afrique subsaharienne, et de 80 à 29 pour 1 000 naissances vivantes sur la même période en Afrique du Nord. La mortalité maternelle est tombée de 250 à 160 pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2005 en Afrique du Nord, mais elle reste à un niveau inacceptable en Afrique subsaharienne où le taux est de 900, chiffre à peine inférieur à celui de 1990.

L'offre de travailleurs de la santé demeure faible. Alors qu'elle supporte 24 % de la charge mondiale de morbidité, l'Afrique subsaharienne ne compte que 3 % des effectifs mondiaux de personnels de santé, et les prévisions laissent augurer un déficit de 800 000 travailleurs de la santé dans 31 pays d'Afrique subsaharienne à l'horizon 2015. Dans l'ensemble, les systèmes de santé restent médiocres et la qualité des données, le suivi et l'évaluation laissent beaucoup à désirer, situation qui est encore aggravée par le faible taux de couverture des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et le caractère embryonnaire des infrastructures énergétiques et routières (voir aussi fiche thématique 3).

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accroître le financement global de la santé afin de tenir les engagements pris ;
- Renforcer les systèmes de santé en portant parallèlement plus d'attention aux infrastructures nécessaires à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ;
- Constituer une main-d'œuvre qualifiée en améliorant la formation et les incitations et en accroissant les ressources.

Partenaires au développement :

- Continuer à mettre au point des mécanismes de financement novateurs et à alimenter ceux qui existent ;
- Préserver les engagements concernant les maladies infectieuses et pondérer les efforts en la matière par un accroissement de l'investissement dans les systèmes de santé, notamment à travers le soutien budgétaire et le renforcement des capacités locales ;
- Appuyer les efforts déployés par l'Afrique pour retenir ses ressources humaines en adoptant une approche plus responsable à l'égard du recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée peu abondante.

Fiche thématique 9

ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

Les principaux engagements

Afrique : Les dirigeants africains ont pris tout un ensemble d'engagements en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de leur autonomisation tant dans le domaine économique que dans la sphère politique, notamment à travers des déclarations essentielles comme le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (2004). Dans ces textes, les gouvernements des pays d'Afrique se sont engagés à rendre compte chaque année des progrès accomplis vers l'égalité des sexes. De plus, une série d'engagements mettant en relief les préoccupations touchant à la situation des femmes dans les domaines social et économique ont été pris dans des déclarations de portée sectorielle de l'Union africaine, notamment sur la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les migrations (voir aussi fiches thématiques 2, 7 et 8).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont exprimé leur attachement aux principes relatifs à l'égalité entre femmes et hommes à travers un ensemble d'accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'OMD 3 constitue un appel à œuvrer pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment par la suppression des disparités existant entre elles et les hommes dans le domaine de l'éducation (voir aussi fiche thématique 7). Les principaux engagements concernant l'aide au développement et son efficacité font aussi état des objectifs relatifs à l'égalité des sexes. Les partenaires au développement sont en outre convenus d'agir en faveur de celle-ci au moyen d'une série d'initiatives à caractère sectoriel et, parmi les engagements récemment pris en vue de soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour maîtriser les effets de la crise financière, figure la promesse d'accélérer l'action pour l'égalité homme-femme.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : La ratification du Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique est au point mort. Si ce texte est entré en vigueur en 2005 après avoir été ratifié par 15 États, les progrès ont ensuite été lents, 26 pays ne l'ayant pas encore ratifié. Au niveau du continent, l'Union africaine a adopté en 2009 sa première « Politique en matière de genre » afin d'accélérer la prise en compte systématique de la problématique homme-femme et d'instaurer l'égalité entre les sexes. Plusieurs Communautés

économiques régionales (CER) et plus des deux tiers environ des États membres de l'UA se sont dotés de politiques et de plans d'action en faveur de l'égalité des sexes. Toutefois, ceux-ci sont appliqués à des degrés divers, les progrès à cet égard étant freinés par le manque de capacités institutionnelles et de ressources financières.

Des textes de loi ont été adoptés sur des questions qui concernent tout particulièrement les femmes, comme la lutte contre les violences qu'elles subissent. Quatorze pays possèdent aujourd'hui une législation dans ce domaine, contre cinq pays seulement en 2005.

Partenaires au développement : En 2008, les partenaires bilatéraux au développement ont déclaré avoir affecté un montant global de près de 21,7 milliards de dollars EU d'engagements à la réalisation de travaux sur l'égalité entre femmes et hommes, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux années précédentes. Sur cette somme, 12,5 milliards de dollars EU (58 %) ont été dirigés vers l'Afrique. Le secteur public et la société civile, l'éducation, la santé et l'agriculture en ont été les principaux bénéficiaires. Des organismes internationaux réunis en partenariat ont mis au point des outils et des méthodes (tels que l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et la modélisation tenant compte de la problématique homme-femme) destinés à renforcer la capacité des États membres et des CER d'intégrer les considérations relatives à l'égalité des sexes dans les politiques de développement économique et social, ainsi que de suivre les progrès réalisés dans ce domaine. Les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales ont elles aussi encore intensifié leurs efforts de soutien, notamment avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes de la BAFD et le Plan d'action de la Banque mondiale pour l'égalité entre les sexes (2007-2010).

Les résultats

Si l'examen des quinze années de mise en œuvre du Programme d'action de Pékin a permis de mettre en lumière l'existence, au niveau politique, d'une forte volonté de faire reculer les inégalités entre les sexes et de promouvoir l'autonomisation des femmes, ainsi que de constater que plusieurs pays avaient fait des efforts notables dans ce sens, les résultats obtenus sont dans l'ensemble contrastés. Depuis 2005, les progrès ont été limités sur le plan de la participation à la vie économique et de la représentation politique, mais en matière sociale, des avancées plus importantes ont été observées :

Éducation : Plus de deux tiers des pays d'Afrique sont parvenus ou sont sur le point de parvenir à la parité entre filles et garçons au niveau de

On assiste à un large déploiement de politiques en faveur de l'égalité des sexes, mais les avancées dans leur mise en œuvre sont variables selon les cas. Des améliorations en matière d'éducation sont constatées, mais les progrès sont limités en ce qui concerne la participation à la vie économique et la représentation politique.



© Graeme Williams/Africa Media Online

l'enseignement primaire ; l'indice de parité entre les sexes sur le continent était de 0,90 en 2007, contre 0,85 en 1999. Les chiffres diminuent toutefois sensiblement au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, où la parité entre filles et garçons n'existe encore dans aucun pays (voir aussi fiche thématique 7).

Santé : La mortalité maternelle reste plus forte en Afrique subsaharienne que dans toute autre région. Si des progrès ont été relevés dans certains pays, on observe dans d'autres une augmentation ou des fluctuations, si bien que le chiffre global reste supérieur à 900 pour 100 000, niveau presque inchangé depuis 1990. En ce qui concerne le VIH/sida, les taux d'infection continuent d'être plus élevés chez les femmes que chez les hommes dans la plupart des pays d'Afrique et les premières comptent pour 60 % des nouvelles contaminations. La proportion de femmes qui vivent avec le virus dans ces pays est donc en progression (voir aussi fiche thématique 8).

Participation à la vie économique : Vingt et un pays ont déclaré s'être dotés de textes de loi garantissant l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi. La majorité des pays signalent que la participation des femmes à la vie économique augmente depuis cinq ans (sous l'effet conjugué du renforcement des capacités et de l'aide à la création d'entreprises). Dans bien des cas cependant, cette participation repose sur des entreprises de petite taille bénéficiant du microcrédit qui peuvent difficilement pren-

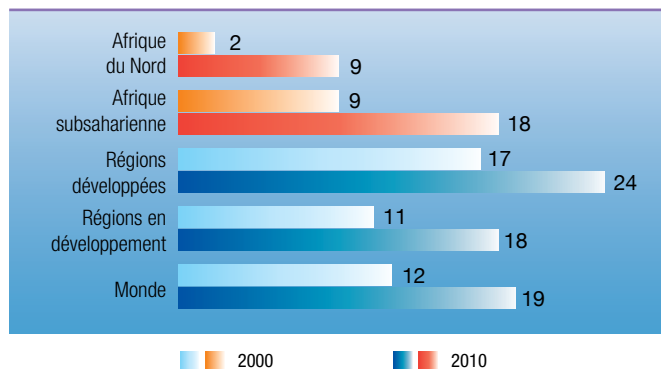
dre de l'extension et n'ont qu'un pouvoir de transformation limité. Dans la majorité des pays, les femmes demeurent peu représentées dans les instances chargées de l'élaboration de la politique économique et de la prise de décision en la matière.

Représentation politique : La première femme présidente d'Afrique a été élue en 2006 et, dans d'autres pays, des femmes se sont portées candidates à la magistrature suprême ou ont exercé les fonctions correspondantes en attendant des élections. Elles sont certes peu nombreuses, mais elles offrent un précieux modèle d'identification. En 2008, 20 % au moins des postes de ministre étaient occupés par des femmes dans 18 pays. La représentation des femmes dans les parlements a augmenté dans la plupart des pays entre 2004 et 2008 et elle a même dépassé 50 % dans l'un d'entre eux. Plusieurs pays font état d'une progression de la représentation féminine à l'échelon local.

Données : La ventilation des données par sexe reste peu pratiquée si bien que le suivi des politiques et de leurs effets sur les femmes est souvent approximatif.

Il se peut que les progrès réalisés soient fragilisés par la récession économique. La crise risque de toucher les femmes de façon disproportionnée, les possibilités d'emploi qui s'offrent à elles étant limitées, et il est à craindre qu'elles soient contraintes de survivre avec un revenu familial plus faible. Cette situation pourrait aussi avoir des conséquences négatives pour les filles qui peuvent, par exemple, être empêchées d'aller à l'école pour travailler.

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les Chambres uniques ou Chambres basses des parlements nationaux, 2000 et 2010 (%)



Source : Nations unies (2010), Rapport sur les OMD.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Passer rapidement du stade de l'élaboration des politiques et des plans d'action à celui de leur mise en œuvre et de leur application effective ;
- Assortir les plans d'action d'un soutien financier approprié, notamment pour assurer aux femmes une formation à long terme qui leur permette de participer plus pleinement à l'activité économique ;
- Renforcer la prise en compte systématique de la problématique homme-femme dans les budgets, en prenant appui sur des données ventilées par sexe, afin de garantir que les hommes et les femmes tireront un profit égal des ressources publiques.

Partenaires au développement :

- Veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient dirigées vers les partenaires africains, afin de les aider à traduire leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes en des politiques, des actions et des programmes concrets.

Fiche thématique **10****GOUVERNANCE POLITIQUE****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements africains font d'une bonne gouvernance politique une condition préalable du développement et de la lutte contre la pauvreté. Ils sont résolus à mettre en œuvre une réforme des élections et ont engagé une action collective, via les institutions à l'échelon des régions ou du continent, pour améliorer le processus démocratique et le respect des droits de l'homme. Plus précisément, l'Union africaine a adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis des changements de gouvernement contraires à la constitution. Grâce au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), les gouvernements africains ont mis en place un dispositif à l'échelle du continent pour surveiller et encourager l'application des principes de bonne gouvernance. Tout un éventail de chartes et de protocoles a été adopté afin d'améliorer la gouvernance politique, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises, et des mesures ont été prises pour préserver et promouvoir les droits de l'homme.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont accueilli favorablement la priorité de plus en plus nette donnée par l'Afrique à la gouvernance politique. Ils se sont engagés à apporter leur soutien au MAEP et aux mécanismes qui s'y rattachent, tout en étant conscients que leur propre rôle est nécessairement limité dans la gouvernance en Afrique. Sous les auspices des Nations unies, des partenaires sont devenus signataires d'une série d'engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux droits civiques et aux droits politiques.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les pays d'Afrique ont continué à intensifier les efforts engagés pour renforcer leurs capacités à agir collectivement et sur le plan régional en consolidant les Communautés économiques régionales (CER) et l'Union africaine. Celle-ci s'est appliquée à promouvoir le ralliement à des mécanismes constitutionnels et à l'état de droit en adoptant une politique rigoureuse de tolérance zéro vis-à-vis des coups d'État et de modes de cession du pouvoir contraires à la constitution. À travers cette politique, les gouvernements africains ont engagé des poursuites contre un certain nombre de pays (Mauritanie, Guinée et Madagascar). Un Fonds d'assistance électorale a été créé en janvier 2009 dans le but

de mobiliser des ressources pour financer les activités de l'Équipe d'assistance électorale de l'UA chargée d'observer les élections, de mener des activités de surveillance et de suivre les situations d'après-conflit. Cette équipe épaulera également les organes nationaux de gestion des élections en leur apportant une assistance technique dans le cadre des processus électoraux nationaux. L'UA a continué à organiser des missions d'observation des élections.

Le mécanisme d'examen mutuel mis en œuvre dans le cadre du MAEP est passé à la vitesse supérieure. Trois nouveaux pays ont fait l'objet d'un examen depuis l'édition 2009 du Rapport sur l'efficacité du développement, et cinq examens en cours ont été achevés, ce qui porte à 13 le total des examens menés à leur terme. Un autre examen est prévu pour 2010 et trois pays sont prêts pour un second cycle d'examens. Le nombre de pays à avoir souscrit au MAEP depuis le début 2009 n'a cependant que marginalement augmenté, passant de 29 à 30. En 2010, 36 pays avaient signé la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, même si seulement six d'entre eux l'avaient ratifiée.

Des progrès sont à noter dans un certain nombre de domaines relevant des droits de l'homme. Le Comité d'experts formé autour de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (2003) est maintenant en place et a commencé à publier des rapports.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont prêté leur concours à des initiatives visant à renforcer l'état de droit et à améliorer la surveillance parlementaire et la participation de la société civile. Ils ont apporté un soutien aux phases d'amont du MAEP, par la création d'un Fonds fiduciaire du PNUD, et ont aidé des pays à procéder à des auto-évaluations ou à concevoir des plans d'action nationaux.

Les apports financiers, modestes, sont en augmentation. L'aide au développement consentie pour contribuer à l'organisation des élections en Afrique, par exemple, a progressé de près de 85 % sur la période 2007-2008, pour atteindre 275 millions de dollars EU, et a plus que triplé depuis 2000. Les partenaires au développement continuent d'apporter leur soutien et de participer à un certain nombre d'initiatives connexes en faveur de la gouvernance économique, comme l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) (voir aussi fiche thématique 11).

Les résultats

Les crises mondiales successives ont aiguisé les tensions et, parfois, contribué à la survenue de coups d'État ou de prises du pouvoir par

Les pays d'Afrique se sont engagés sur la voie d'une action collective contre les changements de gouvernement contraires à la constitution. L'organisation d'élections démocratiques est à présent la norme mais la qualité de leur mise en œuvre reste variable. Les recommandations formulées grâce au MAEP doivent être appliquées.



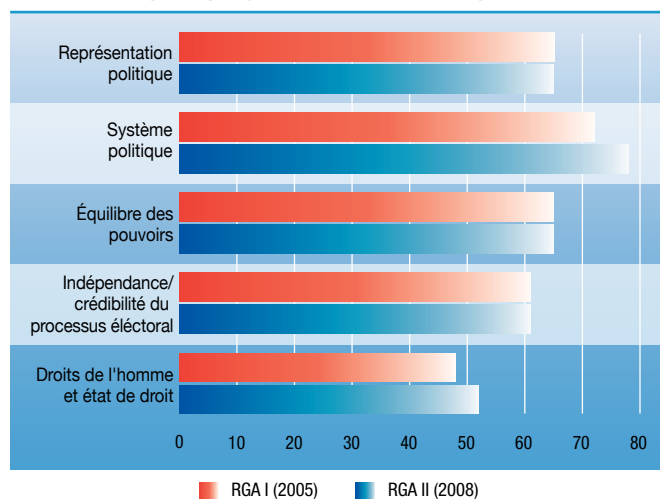
© PNUD

des moyens non constitutionnels. Globalement, les progrès sur le plan de la régularité des élections et de la démocratie n'ont pas été remis en cause. Les évolutions positives – plus forte participation populaire, élections multipartites et cession pacifique du pouvoir – ont été généralement préservées depuis l'édition 2009 du Rapport sur l'efficacité du développement et observées dans un plus grand nombre de pays. La tenue d'élections est devenue la norme et non l'exception, ce dont témoigne leur fréquence : nettement plus de la moitié des pays africains auront organisé des élections, présidentielles ou législatives, entre le

début de l'année 2009 et la fin de l'année 2010. Dans plusieurs cas déjà, des élections ont sonné le glas de gouvernements parvenus au pouvoir par des moyens non constitutionnels.

En revanche, la qualité des élections reste inégale, avec une recrudescence des violences associées (voir aussi fiche thématique 12). Néanmoins, plus de 60 % des processus électoraux organisés entre 2005 et 2009 ont été considérés comme indépendants et crédibles. Le respect de la liberté de la presse s'est amélioré dans plus de 60 % des pays africains au cours des cinq dernières années, et la société civile dans de nombreux pays monte en puissance et demande davantage de comptes au gouvernement, ce dont atteste sa participation, aux côtés des pouvoirs publics et des entreprises, à la mise en œuvre de l'ITIE dans 18 pays africains (voir aussi fiche thématique 11). La participation politique et les droits de l'homme ont connu une amélioration dans plus de la moitié des pays africains au cours des périodes 2006-2007 et 2007-2008, selon les critères de l'indice Ibrahim.

Gouvernance politique (résultat suivant l'Index)



Pour plus de détails sur le « résultat suivant l'Index » ou « Index Score », voir le Rapport 2008 de la CEA sur la gouvernance en Afrique. Sources : enquêtes du Groupe d'experts de la CEA, Rapports de la CEA sur la gouvernance en Afrique de 2005 et 2009 (RGA I et RGA II).

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Maintenir la politique rigoureuse de tolérance zéro de l'UA vis-à-vis des modes de cession du pouvoir contraires à la constitution et promouvoir les processus démocratiques et les démarches participatives en matière de gouvernance ;
- Continuer à promouvoir le déploiement du MAEP en favorisant une participation accrue à ce mécanisme ;
- Appuyer la mise en œuvre des recommandations défendues par le MAEP en élaborant des programmes d'action nationaux assortis d'échéances précises et de budgets chiffrés.

Partenaires au développement :

- Continuer d'appuyer le MAEP tout en respectant le principe de la prise en main du processus par les pays africains ;
- Renforcer la reddition de comptes au plan local en consentant une aide au développement qui ne s'accompagne pas de mécanismes concurrents sur ce plan.

Fiche thématique 11

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Les principaux engagements

Les **gouvernements africains** ont souscrit un certain nombre d'engagements majeurs concernant la politique macroéconomique, la gestion des finances publiques, la procédure budgétaire et la lutte contre la corruption ou encore l'instauration d'un cadre réglementaire favorable au secteur privé (voir aussi fiche thématique 4) et la mobilisation des ressources intérieures (voir aussi fiche thématique 14). La Convention de 2003 de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption établit un cadre législatif cohérent qui couvre tout un éventail d'infractions pénales au nombre desquelles la corruption et le blanchiment de capitaux. De nombreux pays africains sont parties à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), qui a pour objet de promouvoir une amélioration de la gouvernance dans les pays participants riches en ressources en publiant un état des paiements et des recettes. Le MAEP est une structure qui permet de suivre les progrès réalisés sur le front de la gouvernance tant économique que politique (voir aussi fiche thématique 10).

Les **partenaires au développement** sont parties à la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) et à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption), laquelle établit des normes juridiquement contraignantes visant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale. Les parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption apportent également leur soutien à l'Initiative conjointe OCDE/BAfD pour l'intégrité des affaires et la lutte contre la corruption en Afrique. Elles ont pris des engagements connexes en vue de combattre le blanchiment de capitaux et d'aider à identifier et restituer les avoirs volés ainsi que des engagements concernant la transparence fiscale et la fixation des prix de transfert (voir aussi fiches thématiques 14 et 15). Les récents sommets du G20 ont donné une nouvelle impulsion politique à la lutte contre la corruption et le G20 a entrepris d'étudier un nouveau projet d'action en ce sens à son sommet de novembre 2010 qui se tiendra en Corée. Enfin, en tant que parties à la Déclaration de Paris de 2005 et au Programme d'action d'Accra de 2008 (voir aussi fiche thématique 16), les partenaires au développement se sont également engagés à soutenir les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques et de la reddition de comptes.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Les **gouvernements africains** ont accompli d'importants progrès :

De vastes réformes macroéconomiques ont été engagées, qui ont abouti en 2008 à de réelles avancées sur les fronts de l'inflation, de l'équilibre du

budget et de la balance des opérations courantes, ainsi que des réserves extérieures. Des réformes de la gestion des finances publiques ont également été lancées en vue d'améliorer la planification des dépenses, la transparence et la reddition de comptes. Une étude portant sur 31 pays africains a permis de constater que 28 d'entre eux avaient mis en place des cadres de dépenses à moyen terme, que 25 pays avaient entrepris d'adopter des méthodes de budgétisation fondées sur des programmes, des résultats ou des activités, et que tous s'appliquaient à se conformer aux normes comptables internationales du secteur public ou autres normes.

La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, entrée en vigueur en 2006, a été ratifiée par 31 pays. De nouvelles initiatives ont été lancées au niveau du continent. Dix pour cent du budget de l'UA pour 2010 est affecté à des activités de lutte contre la corruption et à la création d'une nouvelle commission anticorruption ayant pour objet d'aider les pays à élaborer une législation en la matière. Des avancées sont aussi à signaler dans les enquêtes menées au niveau national.

L'ITIE suscite également beaucoup d'intérêt. Sur les 31 pays qui se sont portés candidats, 18 sont des pays africains. Un seul des candidats a été déclaré en conformité avec les normes de l'ITIE et 11 visent à s'y conformer dès 2010 (voir aussi fiche thématique 10).

Des mesures ont été prises pour améliorer le cadre réglementaire (voir aussi fiche thématique 4) et l'efficacité des systèmes fiscaux (voir aussi fiche thématique 14).

Les **partenaires au développement** ont pris des dispositions pour appuyer ces efforts. Outre l'action engagée sur le front des paradis fiscaux (voir aussi fiche thématique 14) :

Trente-huit pays sont parties à la Convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE. Ils représentent approximativement les deux tiers des exportations mondiales et près de 90 % des sorties mondiales d'investissement direct étranger. En 2009, ces 38 pays ont entrepris d'accélérer leurs efforts pour enrayer la corruption d'agents publics étrangers grâce à l'adoption d'une nouvelle Recommandation visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Recommandation de 2009), laquelle comprend des dispositions relatives aux petits paiements de facilitation, à la protection des dénonciateurs et à l'amélioration de la communication entre les agents publics et les autorités répressives compétentes.

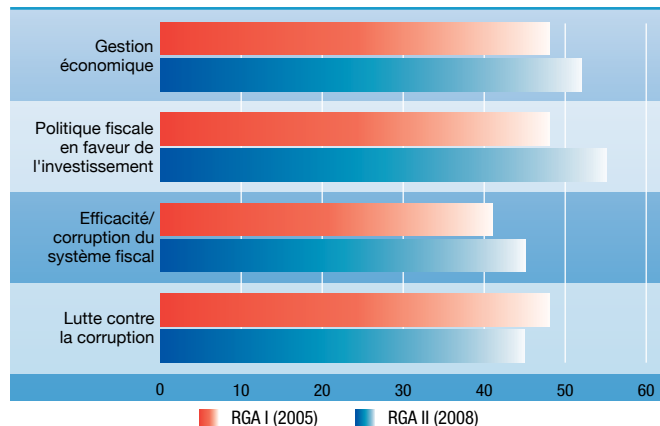
La manière dont les pays se conforment aux obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur la lutte contre la corruption, de la nouvelle Recommandation et des mesures anticorruption connexes est évaluée au moyen d'un mécanisme de suivi par les pairs qui permet d'apprécier si la législation d'un pays est adéquate pour assurer la mise en œuvre de la Recommandation et de déterminer si cette législation est appliquée et respectée.

Les réformes macroéconomiques d'envergure ont permis de limiter les effets de la crise financière. Des initiatives nationales et continentales ont été lancées pour combattre la corruption, mais la coopération internationale doit s'intensifier.



© Banque Mondiale/Éric Miller

Gouvernance économique (résultat suivant l'Index)



Sources : enquêtes du Groupe d'experts de la CEA, Rapports de la CEA sur la gouvernance en Afrique de 2005 et 2009 (RGA I et RGA II)

En ce qui concerne la mise en application, quelque 148 personnes et 77 entités ont été sanctionnées à la suite de poursuites pénales dans treize pays depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1999. Environ 280 enquêtes sont en cours dans 21 pays. Ces procédures de mise en application des textes ont pour une bonne partie visé des actes de corruption d'agents publics africains.

L'initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) a été lancée dans le cadre des mécanismes des Nations unies et du Groupe de la Banque mondiale pour aider les pays en développement à recouvrer les avoirs qui leur ont été volés, y compris le produit de la corruption. L'OCDE et la Banque mondiale se livrent actuellement à un suivi des efforts déployés par les pays de l'OCDE dans ce domaine.

Les résultats

Du fait de l'amélioration de leur gestion macroéconomique, de nombreux pays africains ont pu appliquer des politiques budgétaire et monétaire expansionnistes contracycliques pour tenter d'atténuer les effets de la crise financière. Les grands programmes de dépenses publiques ont globalement été poursuivis, et les taux d'intérêt directeurs ont été abaissés. D'après les premières perspectives budgétaires, les dépenses de santé et d'éducation en 2009 devraient avoir augmenté en valeur réelle dans 20 des 29 pays à faible revenu de la région. La gestion des finances publiques s'est également

améliorée même si des difficultés de taille subsistent, dans des domaines tels que le renforcement des cadres budgétaires à moyen terme, la gestion des apports d'aide, le renforcement de la transparence et la consolidation de l'exécution du budget et des procédures de vérification des comptes.

Il est difficile de chiffrer les sommes sur lesquelles porte la corruption ou de quantifier les résultats obtenus jusqu'ici, mais les avantages que l'on peut espérer retirer de l'éradication de la corruption sont énormes. Une étude conduite par l'UA indique que le coût de la corruption représente quelque 10 % de la richesse tirée des ressources africaines. L'argent de la corruption et des pots-de-vin reçus par les agents publics sont estimés à eux seuls entre 20 et 40 milliards de dollars EU par an pour les pays en développement et en transition. À en juger par la perception de la corruption, les progrès restent lents. Selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour 2009, cette dernière est perçue comme un phénomène endémique dans les 35 pays africains évalués, contre 32 en 2008.

Il est tout aussi malaisé d'évaluer précisément les avoirs volés détenus en dehors de l'Afrique, même si chaque année on estime qu'entre 20 et 40 milliards de dollars EU quittent les pays en développement, une bonne partie de ces fonds trouvant refuge dans des centres financiers internationaux. Quelques pays africains ont récupéré des avoirs volés, mais du fait des disparités en termes de compétences judiciaires, les procédures sont souvent complexes et coûteuses. Au cours des quinze dernières années, seulement 5 milliards de dollars EU ont été restitués à leurs pays d'origine.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Continuer d'appliquer des politiques macroéconomiques saines, et poursuivre les efforts déployés pour renforcer la mobilisation des recettes intérieures et la transparence à tous les niveaux de la gestion des finances publiques (voir fiche thématique 14) ;
- Accélérer les efforts de mise en œuvre de la Convention de l'UA sur la corruption, et s'appliquer à renforcer la transparence dans le secteur des industries extractives ;
- Intensifier les efforts déployés pour recouvrer les avoirs volés.

Partenaires au développement :

- Intensifier les efforts visant à combattre la corruption par la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption et l'adoption de normes anti-corruption dans la Convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE.
- Continuer d'œuvrer à une plus grande transparence dans les industries extractives par le biais de l'ITIE ;
- Renforcer encore la coopération internationale et le suivi de la restitution des avoirs volés.

Fiche thématique **12****PAIX ET SÉCURITÉ****Les principaux engagements**

Afrique : Les gouvernements des pays africains ont intensifié leur coopération en matière de sécurité et ont institutionnalisé, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), des mécanismes novateurs pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits aux niveaux régional et continental. En particulier, ils ont créé un Conseil de paix et de sécurité (CPS), une Force de réserve africaine composée de 15 000 hommes, un Fonds spécial pour la paix, un Groupe de sages et un Système d'alerte rapide. Des engagements ont été pris récemment en vue de consolider les progrès accomplis, de renforcer les capacités institutionnelles, d'obtenir des financements souples mais prévisibles et de développer les relations avec les Nations unies et d'autres partenaires. Les pays africains ont adopté un certain nombre de positions communes, notamment sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la prévention et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont souscrit des engagements dans trois domaines. Ils ont promis d'étayer les efforts déployés par l'Afrique, notamment en formant et en équipant les forces de maintien de la paix, en renforçant les capacités institutionnelles et en améliorant leurs mécanismes de financement et de décaissement. Ils se sont engagés à promouvoir l'architecture mondiale de paix et de sécurité par le biais du système des Nations unies. Enfin, ils ont promis de s'attaquer aux facteurs de conflit et d'insécurité, comme le trafic d'armes légères et de petit calibre et le commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Des progrès notables ont été accomplis aux niveaux tant régional que continental. Au niveau du continent, le CPS se réunit régulièrement et est déjà intervenu politiquement et/ou militairement dans 13 pays. Le Groupe de sages et le Fonds spécial pour la paix sont l'un et l'autre en activité. L'UA a déjà conduit un certain nombre d'opérations de paix allant d'interventions à petite échelle, comme la mission de l'Union africaine pour la sécurisation des élections aux Comores (AMISEC), à de véritables opérations d'imposition de la paix, comme la mission en cours en Somalie (AMISOM), et elle déploie actuellement

une mission hybride avec les Nations unies au Darfour (MINUAD).

Les CER d'Afrique – piliers et organismes d'exécution essentiels de l'AAPS – ont pris des mesures concrètes pour donner suite à leurs engagements. L'ampleur des progrès réalisés est toutefois très variable : si la quasi-totalité des composantes régionales du système d'alerte rapide sont déjà actives, trois seulement des cinq brigades régionales de la Force de réserve africaine sont sur le point de pouvoir entrer en service. Des mesures ont également été adoptées à l'échelle régionale pour tenter de mettre fin à la prolifération persistante des armes de petit calibre, des protocoles ayant été élaborés en Afrique australe et de l'Est. Le processus de ratification de la Convention de Kampala est déjà engagé et il s'agit maintenant de le faire avancer aussi vite que possible.

Dans l'ensemble, les effectifs de soldats de la paix africains ayant participé à des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de l'UA et à dix missions régionales en Afrique ont été multipliés par quatre ces dix dernières années pour atteindre le chiffre de plus de 40 000 en 2010.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont apporté un ferme soutien à l'AAPS en lui procurant une aide financière, en renforçant ses capacités et en étoffant les compétences nationales, et ils se sont acquittés de leurs engagements en matière de formation. Toutefois, les financements ont souvent été alloués au coup par coup et sans coordination. Qui plus est, des dispositions juridiques restreignant les possibilités d'affectation d'une partie des crédits ont limité le développement des capacités militaires régionales et continentales. Un certain nombre de partenaires bilatéraux ont fourni un soutien à la mission de l'AMISOM, sous la forme de matériel, de formations et d'une assistance logistique. Les partenaires au développement assurent aussi la majeure partie du financement des opérations de l'UA et des CER, et le Conseil de sécurité des Nations unies étudie actuellement les modalités à appliquer dans l'avenir pour financer des opérations de maintien de la paix de l'UA.

Le soutien direct aux initiatives africaines s'est inscrit dans un cadre plus large d'assistance et de coopération par l'intermédiaire des Nations unies, avec un budget global pour les opérations de maintien de la paix de 7,2 milliards de dollars EU pour la période comprise entre juillet 2009 et juin 2010, dont 5,7 milliards de dollars EU ont été affectés à sept opérations conduites en Afrique.

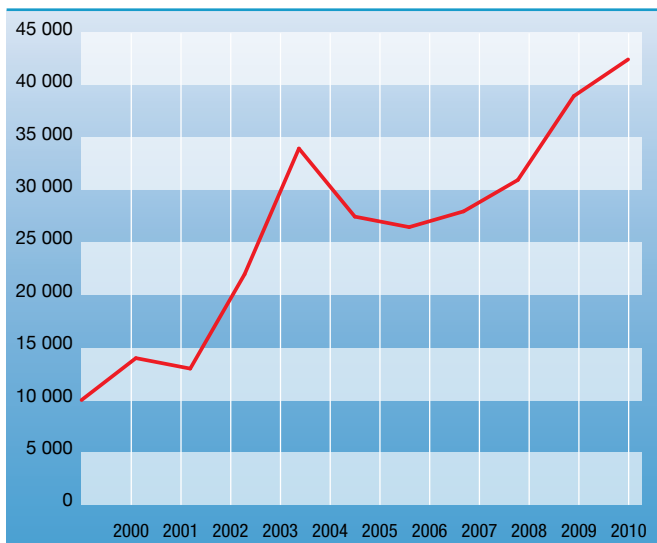
Les Nations unies et l'UA ont renforcé leur coopération et redéfini le cadre et la nature de leur collaboration dans le domaine de la gestion des conflits.

L'action de l'UA et des CER s'intensifie, avec le concours de la communauté internationale. Le nombre de conflits est en nette diminution, mais des difficultés majeures subsistent. L'Afrique et les partenaires internationaux doivent poursuivre leur effort.



© Francesca Pavarini

Soldats de la paix africains ayant participé à des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de l'UA et servi pour des missions régionales en Afrique



Source : Le Programme sur la Réforme des systèmes de sécurité et du soutien au renforcement de la paix du 'Center on International Cooperation'.

Les partenaires au développement continuent également d'appuyer les efforts déployés pour briser le lien existant entre les ressources naturelles et les conflits, notamment en participant activement au Système de certification du processus de Kimberley concernant les diamants bruts. En 2009, les Nations unies ont arrêté un calendrier en vue d'élaborer un traité solide et rigoureux sur le commerce des armes fixant des normes communes aussi strictes que possible pour contrôler les transferts internationaux d'armes classiques.

Les résultats

Les conflits armés ont diminué de plus d'un tiers depuis le début des années 1990, ce qui représente une baisse considérable. De la même manière, le nombre de décès liés à des conflits, s'il est extrêmement

difficile à évaluer avec précision, semble avoir fortement baissé au cours de cette même période. La stabilité a également été préservée, pour une large part, tout au long de la crise alimentaire et financière. Cela étant, les conflits actuels demeurent complexes et difficiles à résoudre et au début 2010, sept pays africains étaient le théâtre de graves conflits armés. On a aussi enregistré une augmentation du nombre de conflits de plus petite ampleur, ayant dans certains cas comme origine des résultats d'élections contestés. C'est ainsi que plus de 200 millions d'Africains continuent de vivre dans des zones de conflit. Plus de 11 millions ont été déplacés à l'intérieur de leur pays, soit près de la moitié du total mondial – encore que ce chiffre soit le plus faible qui ait été enregistré sur une décennie. La circulation illicite d'armes légères et de petit calibre reste préoccupante, tout comme la multiplication des zones ingouvernables et la poussée de la criminalité transnationale organisée. Le changement climatique menace d'aggraver les problèmes de sécurité auxquels est confrontée l'Afrique, en augmentant les risques de vastes mouvements de population et de conflits déclenchés par la rareté des ressources naturelles.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Continuer à agir aux niveaux régional et continental dans le cadre de l'AAPS pour prévenir, gérer et résoudre les conflits ;
- S'attaquer aux facteurs de conflits en mettant en œuvre des accords visant à lutter contre le commerce de ressources engendrant des conflits et la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Remédier aux conséquences des conflits en intensifiant les efforts déployés pour prendre en charge les personnes déplacées en raison d'un conflit, par exemple dans le cadre de la ratification et de l'application de la Convention de Kampala et de la mise en œuvre d'autres positions communes.

Partenaires au développement :

- Veiller à ce que les financements à l'appui des opérations de construction et de maintien de la paix de l'UA et des CER soient à la fois plus prévisibles, plus souples et mieux coordonnés, et s'assurer de la mise en œuvre effective de l'AAPS ;
- Accélérer l'élaboration d'un solide traité sur le commerce des armes ;
- Poursuivre les efforts déployés pour s'attaquer au commerce illicite de ressources naturelles et de stupéfiants.

Fiche thématique **13****GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS MONDIALES****Les principaux engagements**

La question de la gouvernance mondiale a gagné en acuité depuis le dernier rapport. Bien que les engagements pris dans ce domaine ne soient pas spécifiques à l'Afrique, ils intéressent néanmoins au plus haut point la région. Cette section traite principalement des engagements souscrits lors des sommets successifs du G20 ayant eu lieu pendant la période 2009-2010.

Les dirigeants des pays du G20 ont pris l'engagement d'œuvrer à l'intensification de la coopération économique internationale pour répondre à la crise, et sont convenus d'un cadre d'action visant à promouvoir une croissance forte, durable et équilibrée. Ils ont investi le G20 du rôle de principal forum d'échange au service de la coopération entre eux sur des dossiers économiques, et sont convenus de prendre en considération, dans ce processus, les objectifs de développement au sens large. Les présidences successives du G20 ont consulté les représentants des pays à faible revenu dans le cadre de la préparation des différents sommets et ont invité les dirigeants des pays hors G20 à y prendre part. À Toronto, les dirigeants des pays du G20 sont convenus qu'œuvrer à combler les écarts de développement et à lutter contre la pauvreté dans les pays à faible revenu fait partie intégrante des objectifs du G20 visant à assurer une croissance économique forte, durable et équilibrée et à rendre l'économie mondiale plus solide et plus résistante.

Ils se sont engagés à moderniser les institutions mondiales pour tenir compte des évolutions survenues dans l'économie mondiale, et en particulier à réformer la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) et des banques multilatérales de développement (BMD), dans le but de rééquilibrer la répartition des quotes-parts au bénéfice des pays sous-représentés tout en protégeant les droits de vote des pays les plus pauvres et en adoptant des méthodes de gestion plus transparentes. Ils ont pris des engagements spécifiques portant, au FMI, sur le transfert d'au moins 5 % des quotes-parts des pays surreprésentés à des économies émergentes et des pays en développement et, à la Banque mondiale, sur une deuxième augmentation d'au moins 3 % des voix attribuées aux économies émergentes et aux pays en développement.

Ils se sont engagés à améliorer la capacité de réaction et l'adaptabilité des institutions financières internationales (IFI), et en particulier à accroître les financements accessibles auprès de ces institutions et des banques régionales de développement, et à accélérer et élargir l'accès aux prêts pour contribuer à atténuer les répercussions de la crise sur les pays les plus pauvres (voir aussi fiche thématique 16).

Ils ont en outre pris des mesures de lutte contre la corruption, en ap-

pelant notamment à ratifier et à mettre pleinement en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) (voir fiche thématique 11).

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Coopération économique internationale : la crise a suscité une intensification notable de la coordination économique internationale au sein du G20 qui s'est concrétisée par l'organisation de trois sommets entre avril 2009 et juin 2010 en plus des réunions des ministres des Finances et des autres ministres. Ces sommets ont porté sur tout un éventail de sujets intéressant l'Afrique, notamment les échanges (fiche thématique 1), la lutte contre la corruption (fiche thématique 11) et la fiscalité (fiche thématique 14). Dans le droit fil de la reconnaissance par le G20 du caractère central de la lutte contre la pauvreté pour parvenir à une croissance économique durable et équilibrée, un groupe de travail de haut niveau sur le développement ayant pour mission de contribuer à préparer des débats sur les questions de développement lors des sommets à venir a été créé. Ce groupe de travail a également reçu pour mandat de définir un programme d'action pour le développement et des plans d'action pluriannuels destinés à promouvoir la croissance et la résistance de l'économie qui sera adopté au Sommet de Séoul.

Gouvernance des IFI : une série de réformes des quotes-parts et de la représentation, portant augmentation des quotes-parts de 54 pays, a été adoptée au FMI en 2008. Elle a été approuvée par des pays représentant environ 70 % du total des voix. Pour qu'elle prenne effet, ce chiffre doit atteindre 85 %. La quatorzième révision générale des quotes-parts a été engagée avec deux ans d'avance sur le calendrier initial en vue d'être achevée en janvier 2011. Les dirigeants des pays du G20 ont demandé lors du Sommet de Toronto de juin 2010 que le processus soit mené à terme avant le Sommet de Séoul de novembre 2010, en parallèle avec d'autres réformes relatives notamment au relèvement général des quotes-parts et à la taille et à la composition du Conseil d'administration du Fonds.

À la Banque mondiale, une deuxième vague de réformes visant à relever de 3,13 % les voix attribuées aux pays en développement et en transition a été approuvée lors des réunions de printemps 2010. Ajoutée à l'accroissement de 1,46 % de leurs droits de vote au titre de la première phase de réforme, cette décision se soldera par une augmentation de 4,59 % des droits de vote des pays en développement et en transition depuis 2008.

Ressources du FMI/des BMD : des efforts concertés ont été déployés pour accroître les ressources du FMI/des BMD. Les pays du G20 contribuent à hauteur de plus de 500 milliards de dollars EU au Nouveaux Ac-

La crise a investi le G20 d'un rôle nouveau et entraîné des évolutions au sein des institutions mondiales. Il importe de veiller à renforcer la participation de l'Afrique dans toute nouvelle structure de gouvernance mondiale.



cords d'emprunt (NAE) élargis ; ils honorent ainsi leur engagement de tripler les ressources de prêt du FMI. Les ressources tirées des ventes d'or du FMI et les fonds provenant d'autres sources, dont des sources internes, vont permettre de plus que doubler la capacité de prêts concessionnels à moyen terme du Fonds. Un nouveau guichet de l'IDA pour le financement de ripostes à la crise a été ouvert. Les pourparlers concernant la 16^e reconstitution des ressources de l'IDA ont débuté. Les gouverneurs de la BAfD ont approuvé un triplement de son capital qui ressortira ainsi à près de 100 milliards de dollars EU.

Membres du G20

Argentine	France	Japon	République de Corée
Australie	Allemagne	Mexique	Turquie
Brésil	Inde	Russie	Royaume-Uni
Canada	Indonésie	Arabie Saoudite	États-Unis d'Amérique
Chine	Italie	Afrique du Sud	Union européenne

Les résultats

Coopération économique internationale : le resserrement de la coordination internationale a aidé à jeter les bases de la reprise économique, à prévenir un retour au protectionnisme (voir aussi fiche thématique 1) et à insuffler un nouvel élan à la lutte contre la corruption et les paradis fiscaux (fiches thématiques 11 et 14). L'architecture institutionnelle internationale a subi des transformations, le G20 s'étant à présent clairement affirmé comme le principal forum au service de la coopération économique internationale. Bien que n'étant pas membre du G20, l'UA/NEPAD a pris part à chacun des sommets qui se sont tenus pendant la période considérée.

Gouvernance des IFI : au FMI, à la suite des travaux menés par le personnel du Fonds, l'Afrique va voir sa quote-part ramenée de 5,53 % à 5,06 %, soit l'équivalent d'environ 12 milliards de droits de tirages spéciaux (DTS), lorsque les réformes approuvées en 2008 prendront effet. À la Banque mondiale, les réformes ont porté la part totale des droits de vote revenant aux pays en développement et en transition à 47,19 %. Cette augmentation a bénéficié pour une large part aux pays à forte croissance tandis que la part de l'Afrique a diminué (en raison du recul de celle revenant aux plus grandes économies d'Afrique). Le projet

d'attribuer à l'Afrique subsaharienne un troisième siège au Conseil des administrateurs de la Banque a été approuvé, mais pas encore mis en œuvre ;

Prêts du FMI/ des BMD (voir aussi fiche thématique 16) : on a constaté une accélération des transferts de ressources du FMI et des BMD vers l'Afrique, qui est venue s'ajouter à la mise en place d'instruments plus souples. Les nouveaux engagements du FMI au bénéfice de l'Afrique subsaharienne sont passés de 1,4 milliard de dollars EU au titre de l'exercice 2009 (clos en avril 2009) à 2,9 milliards de dollars EU pour l'exercice 2010. Le FMI a également distribué 283 milliards de dollars EU de DTS, répartis en fonction des quotes-parts des membres, dont 17 milliards de dollars EU sont revenus à l'Afrique (sur lesquels 12 milliards de dollars EU ont été dirigés vers l'Afrique subsaharienne). Le montant des prêts consentis par le Groupe de la Banque mondiale s'élève à 8,25 milliards de dollars EU au titre de l'exercice 2009 (clos en juin 2009), ce chiffre tenant compte des crédits sans précédent octroyés par l'IDA aux pays d'Afrique subsaharienne, soit 7,8 milliards de dollars EU au titre de l'exercice 2009, en hausse de 37 %. Ce montant a été porté à 11,5 milliards de dollars EU au titre de l'exercice 2010 (clos en juin 2010). Il se répartit entre des crédits de l'IDA, à hauteur de 7,2 milliards de dollars EU, et des prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à hauteur de 4,3 milliards de dollars EU. L'IDA a accéléré la concrétisation de ses engagements envers 17 pays. La BAfD a fait de même, faisant passer le montant de ses prêts de 4,88 milliards de dollars EU en 2008 à 11,79 milliards de dollars EU en 2009, et a mis en place de nouveaux instruments.

Les priorités pour l'avenir

Coopération économique internationale : les questions de développement, et notamment les priorités de l'Afrique, doivent être prises en compte lors des prochains sommets du G20. Il convient de veiller à renforcer la participation de l'Afrique à toute nouvelle structure de gouvernance mondiale ;

Gouvernance des IFI : la réforme des quotes-parts au FMI doit être achevée en 2010. Les mesures de réforme devraient viser à transférer des voix aux pays sous-représentés tout en préservant les droits de vote des pays les plus pauvres ;

Ressources et prêts du FMI/de la Banque mondiale/de la BAfD : l'effort doit se poursuivre en vue de renforcer la capacité du FMI, de la Banque mondiale et de la BAfD d'aider leurs membres à faire face aux effets de la crise et à l'instabilité économique et financière future.

Fiche thématique 14

RESSOURCES PUBLIQUES INTÉRIEURES
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les principaux engagements

Afrique : Depuis la déclaration de 2001, qui porte création du NEPAD, les gouvernements africains ne cessent de rappeler l'importance primordiale de l'épargne intérieure et de l'amélioration du recouvrement des recettes publiques pour financer le développement, et se sont engagés à maintes reprises à mobiliser davantage de ressources intérieures. Si les engagements ne s'assortissent pas d'objectifs chiffrés, ni d'échéances précises, d'autres engagements plus spécifiques portant sur des dépenses sectorielles ont été souscrits (voir par exemple fiches thématiques 2 et 8). Depuis la création du Forum africain sur l'administration fiscale, l'effort de mobilisation des recettes intérieures se veut un outil majeur au service de la légitimité budgétaire.

Partenaires au développement : Aider les pays en développement dans leur effort de mobilisation de l'épargne nationale était un des principaux engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et lors de la Conférence de suivi qui s'est tenue à Doha en 2008. De plus, les pays du G8 se sont engagés à appuyer les initiatives destinées à développer les marchés de capitaux et les structures d'épargne intérieure et de financement à l'échelle régionale. Plus récemment, les pays du G20 se sont engagés à durcir leur action à l'encontre des juridictions non coopératives, et à veiller à ce que les pays en développement bénéficient des efforts déployés pour améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements en matière fiscale (voir aussi fiche thématique 14).

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De nombreux pays africains ont progressivement amélioré l'efficacité de la mobilisation des recettes en élargissant leur base d'imposition. Selon les chiffres de la Société financière internationale, l'Afrique se classe en seconde position quant au nombre de réformes fiscales positives engagées en 2009, en s'adjudgeant un cinquième du nombre total dans le monde. Quelque 34 pays ont adopté la taxe sur la valeur ajoutée afin de moins dépendre des taxes sur les échanges et 14 pays ont mis en place des services de recouvrement des recettes autonomes. Les efforts de renforcement des capacités se poursuivent dans le cadre du Forum africain sur l'administration fiscale, lequel a mis en place une plate-forme d'échange d'expériences qui permet d'étalonner et de suivre les performances des administrations fiscales nationales. Plus de la moitié des pays africains sont désormais membres de ce Forum. Des mesures ont en outre été prises pour renforcer la transparence et la gestion du secteur public.

C'est pourtant en Afrique que les entreprises doivent s'acquitter des plus lourdes obligations fiscales au monde (voir aussi fiche thématique 14).

Des difficultés subsistent. La mobilisation des recettes intérieures s'est certes améliorée (voir ci-après), mais elle reste faible par rapport à d'autres régions du monde en développement, puisque dans un quart des pays, les recettes collectées représentent moins de 15 % du PIB. Les résultats sont certes inégaux, mais il est possible d'améliorer la situation. De récentes évaluations de la capacité contributive – la performance d'un pays par rapport à ce qui peut raisonnablement être attendu de lui compte tenu de son potentiel économique – montrent que la moitié des pays africains, dont la plupart des plus riches en ressources, peuvent encore rehausser le niveau des recettes collectées.

Ces résultats médiocres sont imputables à l'étroitesse de la base d'imposition, à l'ampleur du secteur informel et aux carences de l'administration de l'impôt. Les exonérations et autres incitations fiscales destinées à attirer les investissements étrangers sont également source de préoccupation. En outre, lorsque les réformes engagées ont permis d'améliorer l'efficacité fiscale, elles ont aussi eu pour effet de mettre en place un système moins équitable qui privilégie la fiscalité indirecte frappant aussi bien le commerce extérieur que les sources intérieures. À l'inverse, la fiscalité directe qui s'applique au revenu des personnes physiques et aux bénéfices des sociétés n'a enregistré qu'une progression minime en pourcentage du PIB, essentiellement dans les pays à revenu intermédiaire et de la tranche supérieure.

Le taux d'épargne intérieure est passé de 18,3 % du PIB en moyenne au cours de la période pré-Monterrey à 25 % en 2008. Toutefois, les augmentations observées récemment sont imputables aux progrès de pays riches en ressources, les pays moins bien lotis ne s'étant que peu améliorés en dépit de sensibles progrès en matière de mobilisation des recettes publiques.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont intensifié les efforts qu'ils consacrent à des questions de gouvernance économique de vaste portée, telles que les paradis fiscaux, la fixation des prix de transfert et la fiscalité des ressources minérales, du pétrole et du gaz (voir aussi fiches thématiques 11 et 15).

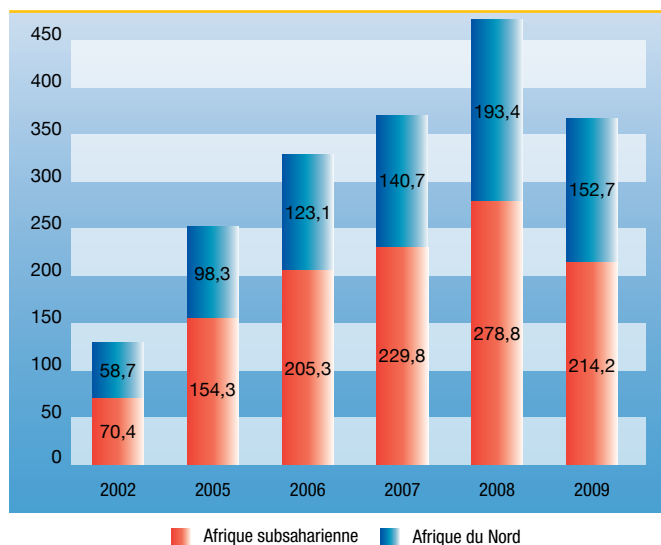
S'agissant des juridictions fiscales non coopératives, depuis avril 2009, plus de 300 accords d'échange de renseignements fiscaux ont été signés et plus de 150 conventions fiscales ont été négociées ou renégociées afin d'être alignées sur la norme de référence. Les progrès relatifs à la mesure dans laquelle les pays en développement bénéficient de l'effort de transparence font l'objet d'un suivi. Un pays africain a déjà rejoint le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins

Le montant des recettes intérieures a été multiplié par quatre entre 2002 et 2008, avant de chuter brutalement en 2009. Les résultats concernant la mobilisation de ces recettes demeurent contrastés. Un soutien international accru sera nécessaire pour combattre les paradis fiscaux et les flux illicites de capitaux.



© OCDE, Lancement du Forum africain sur l'administration fiscale, Ouganda, novembre 2008

Mobilisation des recettes publiques intérieures sur la période récente (milliards de dollars EU) en valeur nominale



Sources : FMI, Perspectives économiques régionales (avril-mai 2010) et base de données des Perspectives de l'économie mondiale (avril 2010).

fiscales et le Forum sur l'administration fiscale en Afrique a obtenu le statut d'observateur auprès de cette instance. D'autres pays en développement devraient rallier à leur tour le Forum mondial.

Les pratiques ayant pour effet de réduire les recettes intérieures, notamment par une falsification des facturations, une utilisation abusive des prix de transfert ou le recours à des opérations circulaires, qui consistent à faire sortir puis rentrer de l'argent sous forme d'investissement étranger pour obtenir un traitement fiscal préférentiel, continuent de poser problème.

Malgré l'importance accrue qui est accordée aux questions fiscales, le soutien extérieur destiné à améliorer les systèmes fiscaux en Afrique ne représente encore qu'entre 1 et 2 % du montant total de l'aide au développement.

Les résultats

Après des améliorations minimales dans les années 1990, le montant total des recettes publiques a été porté de 21 % à plus de 27 % du PIB entre

2001 et 2008 pour l'Afrique subsaharienne en tant que groupe. En 2008, le pourcentage des recettes fiscales rapportées au PIB a dépassé 40 % pour l'Afrique du Nord. Si la hausse des exportations de pétrole et de matières premières a contribué aux bons résultats affichés par les pays riches en ressources en termes de mobilisation des recettes, les pays dits fragiles ont également réussi, pris collectivement, à accroître le pourcentage des recettes publiques rapportées au PIB. L'Afrique a ainsi triplé le montant des recettes collectées entre 2002 et 2008, qui a atteint plus de 470 milliards de dollars EU, soit dix fois la valeur de l'APD.

La crise économique mondiale a toutefois entraîné une forte diminution des recettes publiques en 2009, en raison de ses retombées sur le prix des matières premières (qui ont principalement frappé les pays riches en ressources), aggravées par une moindre croissance. En pourcentage du PIB, les recettes publiques ont chuté de 4,3 % et 6 % respectivement en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. En valeur nominale, les recettes publiques ont régressé de plus de 100 milliards de dollars EU, soit une baisse d'environ 20 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 367 milliards de dollars EU. Ce recul s'est produit pour l'essentiel dans les pays exportateurs de pétrole où les recettes ont chuté de près de 40 %, passant de 273 à 167 milliards de dollars EU, soit approximativement les niveaux de 2006 et 2007 avant l'envolée des prix du pétrole. Les recettes intérieures des pays non producteurs de pétrole sont restées pratiquement inchangées, à 200 milliards de dollars EU, soit une progression de 25 % par rapport au niveau de 2006.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Élargir la base d'imposition, notamment en s'attaquant à la fraude et à l'évasion fiscales et en rationalisant les préférences, exonérations et incitations fiscales ;
- Intensifier l'effort visant à améliorer l'administration de l'impôt, notamment la mobilisation des recettes tirées des ressources naturelles ;
- Accorder un rang de priorité plus élevé à la mobilisation de l'épargne en développant les marchés de capitaux et les institutions de microcrédit.

Partenaires au développement :

- Accélérer la coopération avec l'Afrique sur des questions de portée générale en rapport avec la gouvernance économique internationale, notamment les paradis fiscaux, la fixation des prix de transfert ou encore l'amélioration de la transparence dans des secteurs clés tels que les industries extractives, et les flux illicites de capitaux (voir aussi fiches thématiques 11 et 15).

Fiche thématique 15

INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER ET AUTRES APPORTS FINANCIERS PRIVÉS

Les principaux engagements

Afrique : Dans le document fondateur du NEPAD (2001), les dirigeants africains sont convenus d'encourager et de stimuler les apports de capitaux privés pour en faire une composante essentielle d'une approche viable sur le long terme destinée à remédier au déficit de ressources de l'Afrique. Ils sont également convenus de promouvoir l'approfondissement des marchés financiers nationaux, de même que leur harmonisation et leur intégration par-delà les frontières. Enfin, ils ont décidé de prendre des mesures pour favoriser l'instauration de conditions plus favorables au développement des activités industrielles et commerciales afin d'encourager l'investissement tant intérieur qu'étranger (voir aussi fiche thématique 4).

Partenaires au développement : Dans le Consensus de Monterrey en 2002, les partenaires au développement ont été invités à appuyer davantage les investissements étrangers privés consacrés à la modernisation des infrastructures et à d'autres secteurs prioritaires dans les pays en développement (voir aussi fiche thématique 3). Les pays du G8 se sont engagés à aider les autorités des pays africains à étoffer et consolider les marchés de capitaux ainsi qu'à améliorer l'accès aux services financiers en Afrique et, en 2009 en particulier, à mettre en œuvre des mesures visant à ramener le coût moyen global des envois de fonds des travailleurs à l'étranger de 10 % à 5 % en cinq ans. Les participants au G20 se sont également engagés, face à la crise, à résister au protectionnisme en matière d'investissement.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : De nombreux pays africains ont adopté des mesures d'incitation visant à attirer l'investissement direct étranger (IDE), à promouvoir l'investissement du secteur privé et à renforcer les capacités institutionnelles de gérer l'évolution de la réglementation. Au-delà des mesures unilatérales, 12 accords bilatéraux d'investissement ont été signés par des pays africains en 2008, ce qui porte le total pour l'Afrique à 715.

À l'échelon régional, le COMESA, la CEDEAO et la CDAA ont lancé des programmes régionaux d'investissement. Aussi bien l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) que la Communauté d'Afrique de l'Est ont conclu des accords de développement et d'investissement en faveur du commerce extérieur. Plusieurs initiatives ont été lancées par les pouvoirs publics et le secteur privé pour contribuer à réduire le coût des envois de fonds des travailleurs à l'étranger en diffusant des informations sur les coûts et en encourageant l'utilisation des services postaux ainsi que les envois de fonds via le téléphone portable.

Partenaires au développement : Plusieurs donateurs ont pris des mesures en vue de renforcer les marchés de capitaux en Afrique et d'encourager le partage d'informations pour réduire le coût des envois de fonds des travailleurs à l'étranger. Un certain nombre de pays, organisations internationales et institutions régionales ont également lancé des initiatives destinées à promouvoir l'investissement en Afrique. L'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique, par exemple, œuvre au renforcement des capacités de l'Afrique à améliorer le climat de l'investissement, la création d'emplois et la croissance en offrant un espace de dialogue aux décideurs, en appuyant des examens des politiques de l'investissement et des réformes menés sous la conduite des pays concernés, et en encourageant la participation du secteur privé (voir aussi fiche thématique 4). Des informations supplémentaires sont désormais disponibles sur le coût des envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

Les résultats

Après six années consécutives de croissance qui ont porté les apports nets de capitaux privés à l'Afrique à un niveau sans précédent en 2007, soit 60,3 milliards de dollars EU, le montant global des entrées de capitaux privés a considérablement reculé, s'établissant à 36,6 milliards de dollars EU en 2008, puis a continué de fléchir pour ne plus représenter que 28,4 milliards de dollars EU en 2009, soit moins de la moitié du chiffre de 2007. Dans l'ensemble, l'Afrique a cependant moins souffert que d'autres régions, sans doute pour partie en raison de sa faible intégration aux marchés financiers mondiaux. À l'intérieur de cette tendance globale, le tableau est contrasté.

Les apports d'IDE, la plus forte composante des entrées de capitaux privés, ont quadruplé entre 2002 et 2008, puis continué leur progression courant 2008 pour atteindre 48 milliards de dollars EU. Des informations encore provisoires mettent en évidence un reflux à 38 milliards de dollars EU en 2009, soit un repli de plus de 15 % pour l'Afrique subsaharienne et de 30 %, selon les estimations, pour l'Afrique du Nord. La part de l'Afrique dans le montant total de l'IDE reste pratiquement inchangée, aux alentours de 3 %.

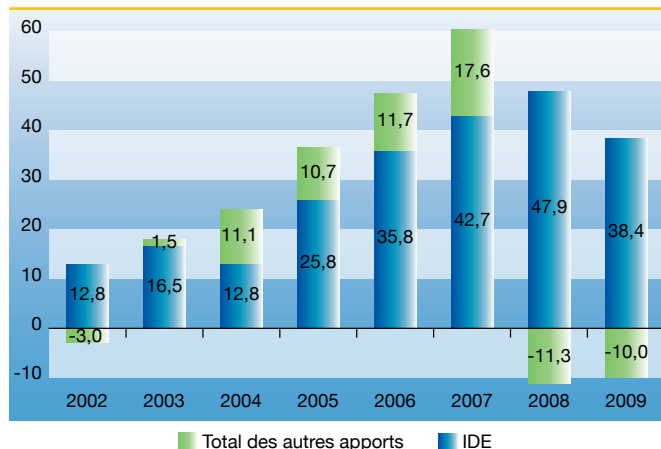
Les industries extractives continuent d'attirer l'essentiel de l'IDE et 10 % des principaux pays destinataires s'adjugent 80 % du total des entrées d'IDE. L'IDE s'étend toutefois à de nouveaux secteurs, y compris les services bancaires et autres services financiers, l'agriculture et l'industrie manufacturière. L'IDE joue désormais un rôle important dans un large éventail de pays, puisqu'il représente plus de 20 % de l'investissement total dans plus de 15 pays. Enfin, les flux d'IDE Sud-Sud, y compris les investissements réalisés par les économies émergentes ainsi que l'investissement intra-régional, montent en puissance.

Les apports de capitaux privés ont été multipliés par six de 2002-2007 pour diminuer de moitié de 2008-2009. L'IDE demeure la principale composante. Un effort soutenu est nécessaire pour améliorer les conditions offertes aux entreprises.



© Banque Mondiale/Graeme Williams

Apports nets de capitaux privés à l'Afrique (milliards de dollars EU en valeur nominale)



Sources : Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (2010) et Perspectives de l'économie mondiale (2010) ; FMI, Perspectives économiques régionales (avril 2010).

Les autres apports nets de capitaux privés ont souffert en 2008 et 2009. Les investissements de portefeuille – la deuxième grande composante des apports de capitaux privés – ont régressé de 10 milliards de dollars EU, cette réduction ayant pour près de la moitié été supportée par l'Afrique du Sud. La croissance a toutefois repris en 2009. Après une percée remarquable sur les marchés obligataires internationaux, l'Afrique n'y a plus accès depuis la fin 2008, ce qui a contraint à suspendre plusieurs émissions d'obligations prévues en 2009. L'augmentation des prêts octroyés par des banques étrangères à l'Afrique en 2007 à la suite de la réduction de leur exposition en 2005-2006 a été de courte durée, les crédits consentis, en particulier au Nigeria, ayant considérablement baissé.

En dehors des apports nets de capitaux licites, l'Afrique a reçu des flux de capitaux illicites considérables, estimés à 854 milliards de dollars EU sur la période 1970-2008. Les facturations abusives de transactions commerciales, matérialisées par une surtarification des exportations et une sous-tarification des importations, constituent le principal mode opératoire utilisé. Les chiffres atteints pourraient en réalité être beaucoup plus élevés s'ils tenaient compte des opérations de contrebande et d'autres formes de tarification abusive. Selon la Global Financial Integrity, ONG américaine sise à Washington, les sorties de capitaux illicites n'ont cessé de progresser au fil du temps pour atteindre en moyenne 50 milliards de dollars EU sur les dix

dernières années; cette situation exige des efforts de la part des gouvernements africains comme des partenaires au développement (voir aussi fiche thématique 11).

Les envois de fonds de travailleurs à l'étranger sont devenus une source importante de financement, mais ont été eux aussi touchés par la crise. Entre 2000 et 2008, ces envois de fonds vers le continent africain dans son ensemble ont triplé, pour atteindre 34 milliards de dollars EU; les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont quadruplé, pour s'établir à 20 milliards de dollars EU, et l'augmentation a été sensible également, quoique moins rapide, pour les envois à destination de l'Afrique du Nord, ceux-ci s'étant chiffrés à 14 milliards de dollars EU en 2008. Selon des estimations, le montant effectif des envois de fonds de travailleurs à l'étranger vers l'Afrique subsaharienne serait deux et trois fois supérieurs si l'on tenait compte des envois de fonds échappant aux canaux officiels. Cet état de fait est imputable pour une large part au coût élevé de ces opérations, de l'ordre de 10 % en moyenne, soit le double de ce qui se pratique dans d'autres régions en développement. En 2009, les envois de fonds de travailleurs à l'étranger ont chuté de 10 % au total selon les estimations, pour s'établir aux alentours de 31 milliards de dollars EU, les replis enregistrés, en proportion du total, étant à peu près semblables pour l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. Le coût des envois de fonds de travailleurs à l'étranger a quelque peu décliné au fur et à mesure que l'on a commencé à disposer d'informations supplémentaires, mais il demeure élevé pour les envois à destination de l'Afrique par comparaison avec d'autres régions en développement.

Les priorités pour l'avenir

L'Afrique :

- Poursuivre les efforts engagés pour améliorer les conditions offertes aux entreprises afin d'attirer l'investissement national aussi bien qu'étranger ;
- Continuer de favoriser l'intégration régionale, facteur positif propre à attirer l'investissement, et de renforcer la coopération Sud-Sud ;
- Créer des conditions (notamment par la valorisation du capital humain) propices à la diversification de l'IDE au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée.

Les partenaires au développement :

- Appuyer les efforts de l'Afrique en vue de stimuler les apports de capitaux privés et de mettre en place au plan local un environnement favorable aux entreprises.
- Promouvoir des instruments et des techniques visant à atténuer les risques de façon à favoriser l'investissement du secteur privé, notamment dans les infrastructures ;
- Renforcer leur action en vue de réduire les coûts de transaction des envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

Fiche thématique 16

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les principaux engagements

Afrique : Afin d'améliorer l'efficacité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris adoptée en 2005, les gouvernements des pays d'Afrique se sont engagés à prendre effectivement en main la conduite de leurs politiques et de leurs programmes de développement, à renforcer la gestion des finances publiques et à rendre compte des résultats obtenus en matière de développement. Ces engagements ont été réaffirmés dans le Programme d'action d'Accra approuvé en 2008, qui appelle à renforcer la participation des parlementaires, des organisations de la société civile et des citoyens à la définition des politiques de développement.

Partenaires au développement : En 2005, les partenaires au développement ont pris une série d'engagements visant à accroître les apports d'aide au développement. Selon les estimations, il devait en résulter une progression de l'APD qui devait passer de 80 à 130 milliards de dollars EU aux prix de 2004 à l'horizon 2010, ce dernier chiffre ayant été ajusté par la suite pour être porté à 126 milliards de dollars EU (prix de 2004) ou 147 milliards de dollars EU (prix de 2009) en raison de la baisse du revenu national brut. Il était escompté que l'Afrique recevrait la moitié de cette augmentation, soit un montant estimé à 25 milliards de dollars EU aux prix de 2004. S'agissant de l'estimation aux prix de 2004, la moitié de l'accroissement compris dans le chiffre révisé de 126 milliards de dollars EU correspondrait à la somme de 23 milliards de dollars EU, ce qui ferait passer l'APD à l'Afrique de 29,5 milliards en 2004 (prix de 2004) à 52,5 milliards de dollars EU en 2010 (soit environ 61 milliards de dollars EU aux prix de 2009). Au cours de cette période, les partenaires au développement ont également souscrit plusieurs engagements en vue de définir des dispositifs de financement novateurs.

En 2009, le G20 a pris un ensemble d'engagements financiers dans le but de répondre à la crise financière (voir aussi fiche thématique 16). Il est ainsi convenu de : i) doubler la capacité d'octroi de prêts concessionnels du FMI au profit des pays à faible revenu ; ii) soutenir une augmentation d'au moins 100 milliards de dollars EU des prêts accordés par les banques multilatérales de développement, notamment aux pays à faible revenu, sur la période 2009-2011 ; iii) fournir jusqu'à 50 milliards de dollars EU de liquidités en faveur du commerce sur trois ans pour tous les pays en développement ; iv) étudier les avantages d'un nouveau dispositif de soutien en cas de crise qui serait mis en place au sein de l'IDA (Association internationale de développement) en vue de protéger les pays à faible revenu des futures crises ; et v) concentrer l'utilisation des ressources de l'IDA et du Fonds africain de développement en début de période.

En outre, les partenaires au développement se sont engagés, en 2005 et 2008, à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de l'aide, en particulier s'agissant de la transparence, de la prévisibilité, de l'harmonisation et de l'utilisation des systèmes nationaux.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Les gouvernements de la majorité des pays d'Afrique se sont davantage approprié et ont pris plus fermement en main leurs programmes de développement. Vingt pays ont élaboré leurs CSLP de deuxième génération en les étoffant beaucoup plus et en les orientant davantage vers l'action concrète que les précédents, et quelques-uns ont effectué des évaluations des besoins à couvrir pour atteindre les OMD en les chiffrant dans le détail. Les pays d'Afrique ont en outre commencé à prendre la direction du processus de gestion des finances publiques. La surveillance parlementaire est devenue plus efficace dans un certain nombre de pays.

Partenaires au développement : L'APD totale s'est accrue pour passer à 120 milliards de dollars EU en 2009 (prix de 2009) et, selon les estimations, elle devrait croître légèrement pour atteindre 126 milliards de dollars EU en 2010 (également aux prix de 2009). Cette progression représente environ deux tiers de l'augmentation que les donateurs s'étaient engagés à assurer en 2005. Dans les faits, l'Afrique n'a reçu qu'un tiers environ de l'augmentation enregistrée en 2009, soit 13,5 milliards de dollars EU, ce qui est nettement inférieur à la part de 50 % escomptée d'après les estimations données en 2005 au Sommet de Gleneagles.

En revanche, grâce à une réaction rapide, les engagements financiers qui ont été pris pour faire face à la crise financière ont été tenus, ce qui s'est traduit par d'importants transferts de ressources des institutions financières internationales et de la BAfD vers l'Afrique, notamment à travers une allocation spéciale de DTS, des interventions concentrées en début de période et accélérées, la création d'un dispositif spécial de réponse aux crises pour apporter des fonds supplémentaires en vue de préserver les dépenses indispensables dans les pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA, ainsi qu'un soutien au financement du commerce (voir aussi fiche thématique 13).

Plusieurs instruments de financement novateurs ont aussi été mis en application, dont des garanties de marchés visant à encourager l'élaboration de vaccins, la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm), le prélèvement de solidarité sur les billets d'avion et les mécanismes du marché du carbone. Les données disponibles pour évaluer les progrès réalisés dans l'accroissement de l'efficacité de l'aide depuis le Forum d'Accra sont limitées. Toutefois, comme il est apparu que ceux-ci étaient peu importants, plusieurs pays donateurs ont élaboré des plans d'action, qu'ils ont ensuite étoffés, en vue d'atteindre les objectifs relatifs à l'efficacité de l'aide, notamment certains buts assortis d'échéances précises consistant à améliorer les politiques d'aide. Dix-huit partenaires au développement ont souscrit à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), dispositif destiné à faciliter l'accès à l'information sur l'aide au développement et à rendre cette dernière plus efficace. On craint cependant que les résultats obtenus ne soient pas suffisamment conformes aux priorités des pays en développement.

Les engagements sur le doublement de l'APD d'ici à 2010 ne seront pas tenus. Il conviendrait d'accroître la part de l'APD totale allouée à l'Afrique pour tenir compte des projections de la part de la population pauvre mondiale qui vivra en Afrique en 2015.



ICRC Photo Library

Les résultats

L'APD apportée à l'Afrique est passée de 29,5 milliards de dollars EU en 2004 à 43 milliards de dollars EU en 2009 selon les estimations (soit l'équivalent d'environ 37 milliards de dollars EU aux prix de 2004). Cependant, en raison d'une moindre hausse de l'APD totale conjuguée au fait que l'Afrique a reçu une part moins importante que prévu de cette augmentation, ce montant reste nettement inférieur aux chiffres susvisés de 61 milliards de dollars EU environ (prix de 2009) ou 52,5 milliards de dollars EU (prix de 2004) que les engagements de 2005 avaient laissé escompter, même si l'on tient compte de la baisse du RNB. Dans l'hypothèse d'un léger accroissement de l'aide en 2010, l'Afrique pourrait recevoir en définitive environ la moitié de l'augmentation attendue d'après les engagements de 2005. En d'autres termes, l'APD totale représentera à peu près 75 % du niveau qu'elle aurait atteint si ces engagements avaient été pleinement tenus. La part de l'Afrique dans l'APD globale, qui est comprise entre 30 et 35 % depuis 2000, aura peu évolué (abstraction faite d'accroissements temporaires résultant d'opérations exceptionnelles d'allègement de la dette). Toutefois, si elle avait reçu ne serait-ce que la moitié de l'augmentation qui devrait être enregistrée en 2010 d'après les estimations actuelles, sa part de l'APD globale serait passée à 40 %, chiffre correspondant aux projections de la part de la population pauvre du monde qui vivra en Afrique en 2015.

Les nouveaux engagements du FMI au profit de l'Afrique subsaharienne ont atteint 2,9 milliards de dollars EU, ce qui est presque trois fois supérieur au 1,1 milliard de dollars EU de 2008. Une allocation spéciale de DTS a permis à l'Afrique de recevoir un soutien financier supplémentaire représentant quelque 17 milliards de dollars EU, dont 12 milliards de dollars EU ont été af-

fectés à l'Afrique subsaharienne. L'IDA du Groupe de la Banque mondiale a fait état de l'attribution à l'Afrique subsaharienne de prêts d'un montant sans précédent de 7,8 milliards de dollars EU pour l'exercice budgétaire 2009, soit une progression de 37 %. La BafD a accéléré ses apports de prêts, qui sont passés de 4,88 milliards en 2008 à 11,79 milliards de dollars EU en 2009 (voir aussi fiche thématique 13).

Les dispositifs de financement novateurs, quoique de création relativement récente, ont permis de dégager un volume global de ressources assez considérable pour le développement, en particulier pour la santé. Quelque 4 milliards de dollars EU ont déjà été recueillis pour ce dernier secteur au moyen des instruments précités.

S'agissant de l'efficacité de l'aide, les progrès réalisés au regard de la plupart des objectifs cibles fixés pour 2010 dans la Déclaration de Paris ont été lents, et il n'y a guère lieu de penser que la situation à cet égard s'est améliorée depuis le rapport de l'an dernier. Il ressort d'une enquête effectuée en 2008 que des avancées se sont produites sur le plan du déliement de l'aide tant dans le cas de l'Afrique que d'une façon générale. Toutefois, dans d'autres domaines, les progrès accomplis en Afrique ont été plus lents ou les résultats se sont détériorés. De même, s'agissant de la comptabilisation de l'APD dans les budgets des bénéficiaires, indicateur essentiel de la transparence, l'amélioration globale a été minime.

Les priorités pour l'avenir

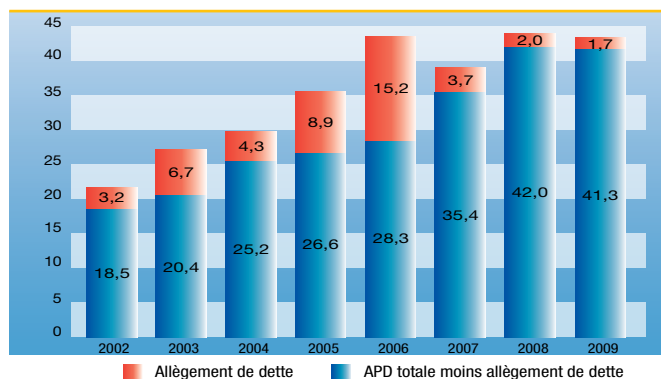
Afrique :

- Assurer effectivement la direction des efforts de coordination et d'harmonisation des activités des donateurs au niveau des pays et se doter des capacités nécessaires à cet effet ;
- S'appliquer à rendre davantage de comptes aux parties prenantes sur le plan intérieur, afin de renforcer l'appropriation, au niveau national, des politiques et programmes d'aide ;
- Renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Partenaires au développement :

- Honorer les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'APD totale sur la période 2010-2015, et augmenter la part de l'Afrique dans cette APD totale pour mieux tenir compte des projections de la part de ce continent dans la population pauvre du monde en 2015 ;
- Accroître sensiblement les efforts visant à accroître l'efficacité de l'aide afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Accra avant le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui doit avoir lieu à Séoul en 2011 ;
- Renforcer la transparence de l'aide en convenant de publier des informations sur le sujet conformément à une norme de l'IITA qui rende pleinement compte des besoins et des priorités des pays en développement.

Aide publique au développement allouée à l'Afrique (milliards de dollars EU) en valeur nominale



Source : OCDE/CAD.

Fiche thématique **17****DETTE EXTÉRIEURE****Les principaux engagements**

Afrique : À Monterrey (2002), les pays africains se sont engagés à élaborer des stratégies nationales de vaste portée afin de suivre et de gérer les engagements extérieurs, ce qui fait partie des conditions préalables à réunir pour assurer la viabilité de la dette.

Partenaires au développement : Le Consensus de Monterrey appelait à une mise en œuvre rapide, efficace et intégrale de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Au Sommet de Gleneagles en 2005, les pays du G8 se sont engagés à annuler 100 % de l'encours de la dette contractée envers le FMI, l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale (IDA) et le Fonds africain de développement par les pays admis à bénéficier de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et à apporter des ressources additionnelles pour que la capacité de financement de ces institutions ne risque pas d'être amoindrie. Reconnaisant l'amélioration significative des principaux indicateurs de la viabilité de la dette, les participants à la conférence de Doha de 2008 sur le financement du développement ont rappelé la nécessité d'éviter la réapparition de niveaux d'endettement insoutenables.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique: Dans la plupart des pays d'Afrique, les systèmes de gestion de la dette ont progressé, bien que marginalement. La majorité des pays se sont dotés d'une unité de gestion de la dette, les systèmes d'enregistrement de la dette se sont améliorés et les données relatives à l'endettement public sont plus facilement accessibles. Dans la plupart des pays, le cadre juridique applicable aux emprunts publics est mieux défini et des efforts commencent à être faits pour coordonner les décisions relatives à la dette entre les grandes institutions publiques concernées.

Partenaires au développement : Les Initiatives PPTE et IADM ont été à l'origine de progrès considérables. En outre, pour aider certains pays à éviter d'être poursuivis en justice par des créanciers ne participant pas à l'initiative PPTE, la Banque mondiale et d'autres donateurs ont racheté avec décote une partie de leur dette commerciale, ce qui a apuré l'endettement non couvert par l'initiative PPTE. À travers sa Facilité de gestion de la dette, la Banque mondiale apporte depuis novembre 2008 son concours à des pays africains et autres pays à faible revenu pour ce qui est de l'émission et de la gestion des emprunts publics. Dans le cadre de l'approche d'Évian, les partenaires au développement ont également pris

un certain nombre de mesures pour régler les problèmes d'endettement de pays africains non éligibles à l'Initiative PPTE tels que le Nigeria.

S'agissant du financement, les donateurs n'ont pas tous tenu leurs engagements visant à compenser les pertes de recettes de la Banque mondiale et du Fonds africain de développement résultant des opérations d'annulation de dettes, ce qui nuit à la viabilité de l'effort d'allègement de la dette.

Les résultats

Sur les 33 pays africains éligibles à l'initiative PPTE, 29 ont bénéficié d'un allègement de leur dette jusqu'ici, contre 27 au moment du précédent rapport. Au sein de ce groupe, ceux qui ont dépassé le point d'achèvement et remplissent donc les conditions pour obtenir un allègement irrévocable de leur dette et l'annulation intégrale de leur dette au titre de l'Initiative IADM sont passés de 19 à 21. Plus de 10 milliards de dollars EU de dette commerciale extérieure ont ainsi été annulés dans 22 pays à faible revenu depuis la création du Fonds de désendettement en 1989. Des dons consentis au Liberia, le bénéficiaire le plus récent, ont permis au pays de « racheter » 1,2 milliard de dollars EU de l'encours de sa dette commerciale publique en versant 38 millions de dollars EU, ce qui représente une décote de plus de 97 %.

La charge de la dette extérieure de l'Afrique a considérablement diminué sous l'effet direct de ces initiatives, passant de 66 % à 20 % du revenu national brut (RNB) sur la période 2000-2008. En pourcentage des recettes d'exportation, les remboursements au titre du service de la dette de l'Afrique subsaharienne ont chuté, passant en moyenne de quelque 17 % en 1998-1999 à moins de 4 % en 2008, d'où une plus grande marge de manœuvre sur le plan budgétaire pour financer la lutte contre la pauvreté. Avant l'Initiative PPTE, les pays éligibles dépendaient en moyenne un peu plus pour assurer le service de leur dette que ce qu'ils affectaient aux secteurs de la santé et de l'éducation réunis. Aujourd'hui, les dépenses consacrées aux services de santé, d'éducation et autres services sociaux représentent environ cinq fois le niveau du service de la dette.

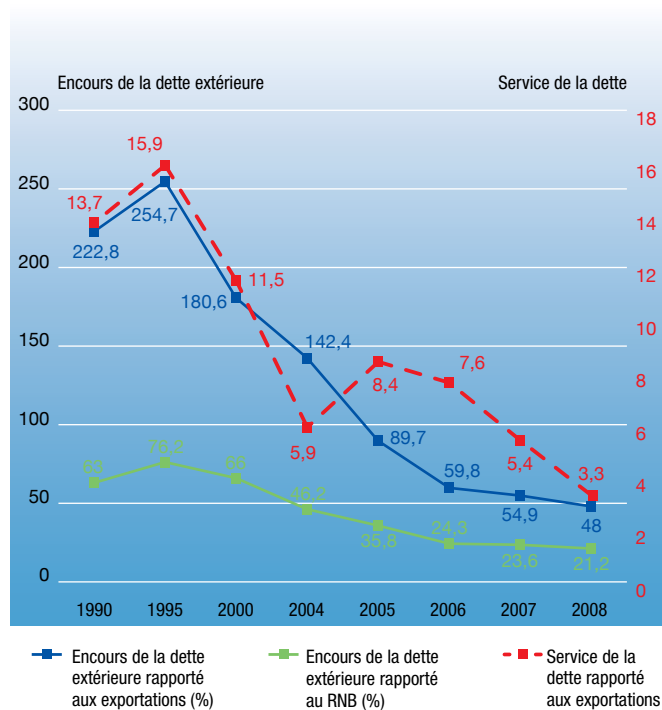
Plusieurs défis subsistent néanmoins. Les pays africains n'ayant pas encore été admis à bénéficier d'allègements de dette temporaires ou permanents ont besoin d'une nouvelle aide internationale pour renforcer leurs politiques et institutions nationales afin de remplir les conditions d'éligibilité. La coordination entre tous les créanciers, y compris les petits créanciers multilatéraux, les créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris et les créanciers privés, pour permettre un allègement concerté de

Les ratios du service de la dette extérieure ont considérablement baissé, dégageant ainsi des ressources pour financer la lutte contre la pauvreté. Mais la crise a entraîné des augmentations de la dette intérieure et fait peser des menaces sur l'avenir.



© Shutterstock and Shutterstock Photography / Africa Media Centre

Charge du service de la dette pour les pays très endettés d'Afrique subsaharienne



Source : Banque mondiale, Financement du développement dans le monde (2010).

la dette reste encore une source de difficulté. L'aide consentie aux pays débiteurs pour racheter leur dette commerciale a réduit, mais n'a pas éliminé, les créances sur les PPTE.

La crise financière mondiale a encore compliqué la donne. La baisse des prix des matières premières, la contraction de la croissance des exportations et la réduction des financements extérieurs ont contraint certains pays à accroître leur dette nationale afin de combler les déficits de financement budgétaire grandissants (voir aussi fiches thématiques 1 et 15). Les efforts déployés pour assurer la viabilité de la dette en ont pâti : 7 des 21 pays africains ayant bénéficié d'allègements de dette au titre des initiatives PPTE et IADM se retrouvent en situation de surendettement ou presque. Faute d'un mécanisme cohérent s'inscrivant dans la durée et visant à réduire l'exposition des pays vis-à-vis de leurs créanciers, les perspectives de ces pays restent incertaines, et la nécessité d'avoir à procéder à de nouvelles mesures d'allègement de la dette n'est pas à exclure.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Poursuivre les efforts en vue d'améliorer la gestion et la viabilité de la dette ;
- Pour les 12 pays n'ayant pas encore atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE, poursuivre les efforts pour y parvenir.

Partenaires au développement :

- Augmenter l'assistance technique afin de renforcer les capacités de gestion de la dette publique des pays africains ;
- Poursuivre les efforts visant à décourager les poursuites à l'encontre des PPTE engagées par les créanciers hors Club de Paris ;
- Optimiser la concessionnalité des nouveaux financements et préférer les dons aux prêts afin d'éviter un retour à des niveaux d'endettement insoutenables.

Fiche thématique **18**FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Section à lire en liaison avec celle qui traite séparément du changement climatique, fiche thématique 6)

Les principaux engagements

Afrique : Lors de sa Session extraordinaire sur les changements climatiques (Nairobi, 2009), la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a demandé instamment que les fonds nécessaires pour lutter contre le changement climatique soient des ressources nouvelles et supplémentaires, suffisantes, prévisibles et durables, et qu'elles soient apportées principalement sous forme de dons.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris un ensemble d'engagements généraux et, plus récemment, d'un caractère spécifique sur le financement de la lutte contre le changement climatique. Dès l'adoption, en 1992, de la CCNUCC, les pays développés sont convenus d'aider les pays en développement vulnérables à supporter le coût de l'adaptation aux effets négatifs du changement climatique. Le Plan d'action de Bali, défini en 2007, souligne la nécessité de fournir aux pays en développement des ressources financières suffisantes, nouvelles et supplémentaires, mais il ne donne pas de précisions quant aux volumes. Dans le cadre de l'Accord de Copenhague conclu en 2009, un groupe de pays développés a promis d'apporter des ressources nouvelles et supplémentaires, pour un montant approchant 30 milliards de dollars EU dans le cadre du dispositif Fast Start sur la période 2010-2012, afin d'aider les pays pauvres à mettre en place des programmes de développement respectueux de l'environnement et à s'adapter aux conséquences les plus graves du changement climatique, avec une répartition équilibrée des dotations entre l'adaptation et l'atténuation. Il s'est en outre fixé pour objectif de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars EU par an à l'horizon 2020 auprès de sources publiques et privées, dont des sources alternatives de financement.

Ce qui a été fait pour respecter
ces engagements

Afrique : En vue de préparer les négociations relatives au climat, l'Afrique a commandé des études sur le financement dont le continent a besoin pour pouvoir s'attaquer aux problèmes posés par le changement climatique.

Partenaires au développement : Dans le cadre de la CCNUCC, trois fonds ont été créés : 1) le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), qui a fait à ce jour l'objet d'engagements d'un montant de 221 millions de dollars EU en vue d'aider les pays les moins avancés à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation ; 2) le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), qui bénéficie d'engagements représentant 148 millions de dollars EU pour le financement de projets d'adaptation et d'atténuation dans tous les pays en développement ; 3) le Fonds d'adaptation (FA), dont les ressources proviennent d'un prélèvement de 2 % sur le produit de la vente des crédits d'émissions issus

des projets réalisés dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et de contributions des donateurs, et pour lequel pourraient être mobilisés, selon les estimations, environ 180 à 200 millions de dollars EU par an d'ici à 2012. De plus, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), organisme d'exécution du mécanisme financier de la Convention, a utilisé des contributions versées à la Caisse du FEM représentant un montant total de plus de 3,3 milliards de dollars EU pour financer des projets d'atténuation.

Des initiatives beaucoup plus ambitieuses en matière de financement ont été prises en dehors du cadre de la Convention. Il y a ainsi tout particulièrement lieu de citer le Fonds d'investissement pour le changement climatique, fruit des efforts conjugués de la Banque mondiale, d'autres banques multilatérales de développement et de donateurs bilatéraux désireux de combler les lacunes en matière de ressources financières et de connaissances que comporte l'architecture du financement de la lutte contre le changement climatique. Le Fonds a fait à ce jour l'objet d'engagements d'un montant de 6,3 milliards de dollars EU de la part de 13 bailleurs de fonds, dont 680 millions de dollars EU ont été versés. Un certain nombre de fonds spécialisés, dont des fonds financés par des sources bilatérales, ont été créés pour réduire les émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts, et promouvoir l'efficacité énergétique et les ressources renouvelables (voir aussi fiches thématiques 5 et 6).

Dispositif de financement Fast Start : la plupart des pays résolus à mettre en œuvre l'Accord de Copenhague ont fait des promesses précises, et bon nombre d'entre eux ont expliqué comment et au moyen de quels mécanismes leur aide serait acheminée. Les engagements atteignent maintenant au total 26 milliards de dollars EU de fonds publics et plus de 30 milliards de dollars EU si l'on prend en compte les financements privés. Toutefois, la question de savoir dans quelle mesure les engagements de certains bailleurs de fonds correspondent à des ressources nouvelles et supplémentaires reste posée ; des informations comptables précises vont donc être nécessaires pour lever l'inquiétude à ce sujet.

Financement à plus long terme : le Secrétaire général des Nations unies a mis en place un Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique, sous la présidence conjointe de la Norvège et de l'Éthiopie, en vue de formuler des propositions et d'élaborer un nouveau cadre d'analyse pour accroître sensiblement les financements à long terme. Parmi les solutions envisagées par ce groupe, figurent notamment la mise aux enchères des quotas d'émission et l'application de droits ou taxes sur le carbone à certaines activités (comme le transport aérien et les transactions financières). Les financements publics apporteront un concours important à la mobilisation des ressources et des investissements du secteur privé du fait notamment de l'atténuation des risques et du partage des risques. Le rapport du Groupe consultatif devrait être remis en octobre 2010.

Le financement de la lutte contre le changement climatique est d'une importance grandissante. L'Afrique n'a guère accès aux dispositifs existants. Il lui faut accéder à de nouveaux financements à la fois précoces et à plus long terme.



Photo ONU/Evan Schneider

Les résultats

Les résultats obtenus à ce jour ne sont pas probants et le financement de la lutte contre le changement climatique se heurte à un ensemble de difficultés. Premièrement, il existe entre les besoins et le financement un décalage représentant plusieurs ordres de grandeur. Le montant total des engagements annoncés en mai 2010 au titre des mécanismes financiers de la CCNUCC s'élève tout juste à 474 millions de dollars EU. Les pays en développement se sont vu attribuer une fraction des fonds promis, dont moins de 15 % ont été décaissés. La part de l'Afrique dans les versements déjà effectués est inférieure à 12 %. De plus, les mécanismes de financement existants font une place excessive à l'atténuation au détriment de l'adaptation, qui constitue une importante priorité pour l'Afrique. On ne dispose pas encore de données consolidées sur les versements au titre du dispositif Fast Start.

Deuxièmement, des problèmes importants se posent en ce qui concerne la structure et la gouvernance des mécanismes existants de financement de la lutte contre le changement climatique, ainsi que l'affectation des fonds. Les pays en développement sont principalement préoccupés par le rôle disproportionné que jouent les pays développés dans la prise de décision concernant l'affectation et le versement des fonds, la complexité et la longueur des procédures et, dans certains cas, l'utilisation d'instruments qui ne conviennent pas aux pays à faible revenu. Lors des pourparlers qui ont récemment eu lieu en liaison avec la CCNUCC, des progrès ont été accomplis sur les questions touchant à la gouvernance du financement de la lutte contre le changement climatique.

L'Afrique n'a eu qu'un accès insignifiant au financement carbone, mais la situation à cet égard s'améliore lentement. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP), l'un des principaux catalyseurs de l'investissement sobre en carbone dans les pays en développement, qui a permis la vente de crédits d'émissions à hauteur de 2,7 milliards de dollars EU en 2009,

Projets mis en œuvre dans le monde dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP)



Source : CCNUCC.

à jusqu'à présent joué un rôle négligeable pour l'Afrique. Des informations récentes laissent toutefois apparaître une évolution ascendante encourageante : à la date d'avril 2010, 23 pays d'Afrique avaient présenté un total de 122 projets MDP, et les ventes de crédits d'émissions de la part de l'Afrique avaient augmenté par rapport à l'année précédente. De plus, plusieurs pays d'Afrique ont été associés à titre expérimental à d'autres dispositifs qui leur permettent de bénéficier des possibilités qu'offre le marché du carbone, comme le Programme pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) (voir aussi fiche thématique 5).

Enfin, la prolifération des acteurs et des dispositifs dans le domaine de l'aide pour l'environnement s'est fortement accentuée. Étant donné que les financements augmentent, il est nécessaire de faire en sorte que leur action soit efficace par une application rigoureuse des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, tout particulièrement ceux qui concernent la fragmentation de l'aide et l'harmonisation des pratiques des bailleurs de fonds.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Définir des plans et des initiatives qui permettent d'utiliser de manière efficace et rationnelle les fonds destinés à la lutte contre le changement climatique et veiller à ce qu'il soit rendu compte de l'utilisation faite des ressources ;
- Renforcer les capacités afin de pouvoir mieux participer aux processus MDP et REDD+.

Partenaires au développement :

- Apporter les fonds nouveaux et supplémentaires d'un montant de 30 milliards de dollars EU sur la période 2010-2012 qui ont été promis à Copenhague au titre du dispositif Fast Start, afin de soutenir les efforts d'adaptation et d'atténuation des pays en développement, notamment d'Afrique ;
- Appuyer les réformes, comme la simplification des procédures d'enregistrement des projets MDP et de délivrance des crédits d'émissions, afin que les mécanismes existants du marché du carbone soient plus utiles et plus accessibles à l'Afrique.

Afrique et partenaires au développement collectivement :

- S'accorder, lors de la COP 16, sur des propositions concrètes visant à accroître les financements à moyen terme afin d'atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars EU par an à l'horizon 2020, en respectant les critères suivants : (a) prévisibilité et fiabilité des apports de fonds ; (b) mise en place d'un mécanisme d'affectation des fonds permettant d'acheminer un volume important de ressources vers l'Afrique tenant compte aussi bien de ses besoins que du caractère limité de ses propres ressources ; (c) utilisation d'un mécanisme d'acheminement simple et rationnel, qui incarne à la fois les enseignements de l'expérience et les principes convenus concernant l'efficacité de l'aide.